

cation de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur les valeurs mobilières de placement, la recouvrabilité des impôts différés actifs, l'évaluation des écarts d'acquisition, des fonds de commerce, des engagements de retraite comptabilisés, des litiges salariaux et autres provisions pour risques et charges, des provisions pour créances douteuses, des valeurs portées en stocks et en factures à établir ;

— Le rapport du président sur le contrôle interne ne donne pas de description des procédures de contrôle interne applicables à la filiale espagnole et à la filiale allemande (structures d'appareillages). Cette absence est liée à la faible contribution au chiffre d'affaires consolidé (0,5 % pour la filiale espagnole et 1,8 % pour la filiale allemande). De plus, le dernier site d'activité en Allemagne a été cédé en juin 2004.

Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques. — Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 15 février 2005.

Les commissaires aux comptes :

DANIEL CECCALDI ;

Joye S.A. :
CLAUDE JOYE.

84105

OENEO

Société anonyme au capital de 15 804 901 €.
Siège social : 7, rue Louis Murat, 75008 Paris.
322 828 260 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels certifiés.

A. — Comptes consolidés.

I. — Bilan consolidé au 31 décembre 2004. (En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/04 Réal	31/12/03 Réal	31/12/02 Réal
Ecarts d'acquisition.....	05	37 903	42 467	42 799
Amortissements.....		-22 137	-13 504	-11 952
Immobilisations incorporelles.....		9 970	9 653	9 891
Dépréciations et amortissements.....		-5 239	-4 076	-4 186
Immobilisations incorporelles nettes.....	01	20 497	34 540	36 552
Immobilisations corporelles.....		81 546	75 783	95 207
Dépréciations et amortissements.....		-38 333	-38 551	-54 236
Immobilisations corporelles nettes.....	01	43 213	37 232	40 971
Immobilisations financières.....	01	6 244	1 996	652
Total Actif immobilisé.....	01	69 954	73 768	78 175
Stocks et encours.....	06	81 143	94 252	115 488
Clients et comptes rattachés.....	07	45 964	46 051	53 909
Autres créances et comptes de régularisation.....	08	10 658	21 224	24 357
Valeurs mobilières de placement.....	11	1 406	7 901	1 138
Disponibilités.....		6 521	10 382	11 753
Total actif circulant.....		145 692	179 810	206 645
Total actif.....		215 646	253 578	284 820

Passif	Notes	31/12/04 Réal	31/12/03 Réal	31/12/02 Réal
Capital.....		15 805	15 804	8 543
Primes.....		38 018	38 014	65 059
Réserves et résultats consolidés.....		-58 655	7 003	-23 973
Autres.....		-4 860	-5 238	-2 618
Total capitaux propres (Part du groupe).....	12	-9 692	55 583	47 011
Intérêts minoritaires.....	12	754	11	438
Total capitaux propres consolidés.....		-8 938	55 594	47 449
Avances conditionnées.....		239	242	322
Provisions pour risques et charges.....	13	25 578	19 617	28 127
Emprunts et dettes financières.....	14	147 976	137 655	166 121
Fournisseurs et comptes rattachés.....		28 411	24 177	23 927
Autres dettes et comptes de régularisation.....	15	22 380	16 293	18 874
Total des dettes.....		198 767	178 125	208 922
Total passif.....		215 646	253 578	284 820

II. — Compte de résultat consolidé. (En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/04 Réal	31/12/03 Réal	31/12/02 Réal
Chiffre d'affaires.....	16	162 703	170 639	201 745
Autres produits d'exploitation.....	17	18 708	21 811	21 662
Total produits d'exploitation.....		181 411	192 450	223 407
Achats consommés.....		-95 121	-98 818	-110 920
Charges de personnel.....		-40 299	-41 090	-47 069
Autres charges d'exploitation.....		-38 836	-35 504	-35 080
Impôts et taxes.....		-2 638	-2 215	-2 776
Dotations aux amortissements et provisions.....		-24 756	-9 582	-16 445
Résultat opérationnel récurrent.....		-20 239	5 241	11 117
Eléments non récurrents liés à l'exploitation.....		0		
Résultat opérationnel.....		-20 239	5 241	11 117
Frais financiers nets.....	18	-6 928	-7 175	-8 056
Autres produits et charges nets.....	19	-13 605	-2 899	-30 313
Résultat avant impôts.....		-40 772	-4 833	-27 252
Impôt sur les résultats.....	20	-10 718	3 902	2 082
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence.....		-5	-45	-27
Résultat net courant.....		-51 495	-976	-25 197
Amortissements des écarts d'acquisition.....	05	-13 423	-1 837	-2 666
Part des intérêts minoritaires.....		116	-4	-97
Eléments inhabituels nets.....		0		
Résultat net - Part du groupe.....		-64 802	-2 817	-27 960
Résultat net par action.....	21	-4,10	-0,18	-3,27
Résultat net dilué par action.....		-4,10	-0,18	-3,27
Résultat net courant dilué par action.....		-4,10	-0,06	-2,95

III. — Tableau des flux de trésorerie consolidés. (En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/04 Réal	31/12/03 Réal	31/12/02 Réal
Flux de trésorerie liés à l'activité :				
Résultat net des sociétés consolidées.....		-64 917	-2 813	-27 863

	Notes	31/12/04 Réal	31/12/03 Réal	31/12/02 Réal
Amortissements et provisions		20 342	- 3 399	33 648
Variation des impôts différés		10 005	- 2 208	- 1 067
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		5	45	27
Plus et moins-values de cession		- 3 803	2 944	480
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		- 262		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		- 38 630	- 5 431	5 225
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :				
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			63	-
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence			- 97	-
Stocks		15 649	19 382	25 177
Créances d'exploitation		7 307	11 488	9 661
Dettes d'exploitation		14 507	- 817	- 9 337
Flux net de trésorerie généré par l'activité		- 1 167	24 588	30 726
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :				
Acquisitions d'immobilisations :				
Incorporelles		- 564	- 605	- 1 050
Corporelles		- 16 625	- 6 576	- 7 164
Financières		- 5 715	- 344	- 259
Cessions d'immobilisations		6 577	3 024	682
Remboursement des prêts et créances financières		434	142	87
Investissements en charges à répartir			- 818	84
Incidence des variations de périmètre	1	- 1 321	- 464	- 7 198
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 17 214	- 5 641	- 14 818
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :				
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère				
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		- 5	- 59	- 56
Augmentation de capital en numéraire	3	5	14 001	10
Frais et soulte sur conversion des obligations				
Variation des emprunts et dettes financières diverses		- 10 110	- 29 150	- 15 301
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		- 10 110	- 15 208	- 15 347
Incidence des variations des cours de devises et autres variations		- 1 183	- 559	- 345
Variation de trésorerie		- 29 674	3 180	216
Trésorerie d'ouverture (1)	2	- 14 090	- 17 270	- 17 486
Trésorerie de clôture (1)	2	- 43 764	- 14 090	- 17 270
Variation de l'année		- 29 674	3 180	216

Note 1. – Incidence des variations de périmètre.

	Entrée du groupe Schahinger	Liquidation Arcobel Paviments	Liquidation Arcobel USA	Total
Trésorerie nette entrée (A)	- 51			- 51
Trésorerie nette sortie (B)		- 22	- 100	- 122
Trésorerie entrée (C)				
Prix de cession des titres				
Trésorerie sortie (D)	- 1 148			- 1 148
Coût d'acquisition des titres	- 1 148			- 1 148
Frais d'acquisition incorporés aux titres				
Impact Variation de périmètre (A) + (B) + (C) + (D)	- 1 199	- 22	- 100	- 1 321

Note 2. – Détail de la trésorerie nette.

(En milliers d'euros)	Clôture 31/12/04	Clôture 31/12/03	Clôture 31/12/02
Comptes courants de sociétés apparentées au groupe - actif		1 646	1 296
Comptes bancaires	6 522	8 733	10 457
Intérêts courus non échus sur comptes courants bancaires		3	
Sous-total Disponibilités	6 522	10 382	11 753
Actions propres	-	0	17
Valeurs mobilières de placement - brut	1 405	7 901	1 121
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement			
Provisions pour dépréciation des actions propres			
Rubriques actives de trésorerie	7 927	18 283	12 891
Comptes courants de sociétés apparentées au groupe - passif	- 2 408	- 62	- 214
Comptes bancaires	- 49 262	- 32 290	- 29 883
Intérêts courus non échus - passif	- 21	- 21	- 64
Rubriques passives de trésorerie	- 51 691	- 32 373	- 30 161
Trésorerie nette	- 43 764	- 14 090	- 17 270

Note 3. – Augmentation de capital.

Le compte capital, prime d'émission incluse, a été augmenté d'un montant de 5 K€, correspondant à l'émission d'actions résultant de la conversion d'obligations convertibles et de l'exercice de BSA (nominal + 744 €, primes + 4 392 €).

IV. — Annexe aux comptes consolidés.

1. – Faits marquants de l'exercice.

Modification du contrat de l'emprunt obligataire du 27 novembre 1999. — L'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2004 a approuvé la modification du contrat de l'emprunt obligataire du 27 novembre 1999, votée en assemblée des obligataires le 19 juillet dernier. Cette modification porte sur la parité de conversion, passée à 40 actions pour une obligation, le taux d'intérêt porté de 3 à 7 % et enfin l'échéance, allongée de trois ans, et ainsi portée au 1^{er} janvier 2009. Cette opération de refinancement obligataire a ainsi apporté à Oeneo une ressource financière complémentaire de 20,8 M€ (capital restant du et prime de remboursement) sur la période 2006-2008.

Changement de structure de direction. — Le conseil d'administration d'Oeneo a décidé, lors de sa séance du 7 octobre 2004, de changer l'organisation de sa direction vers un recentrage des activités sur les métiers de base dans leurs lieux de production. En conséquence, il a nommé, à titre intérimaire, M. Marc Hériard Dubreuil, président directeur général, en remplacement de M. Gérard Epin.

Dans sa séance du 26 octobre, le conseil d'Oeneo, sur proposition de M. Marc Hériard Dubreuil, a nommé M. François Hériard Dubreuil vice-président et directeur général délégué. En outre, dans le souci de développer les deux activités historiques du groupe et de concentrer son équipe de direction sur les sites opérationnels en France et à l'international, le conseil sur proposition de M. Marc Hériard Dubreuil a désigné, en qualité de directeurs généraux délégués, MM. Philippe Rapacz, Pascal Fougère, Philippe Gillaizeau et Philippe Bayet.

M. Philippe Rapacz assume la direction de la division Tonnellerie et M. Pascal Fougère celle de la division Bouchage. M. Philippe Bayet est en charge de la direction financière et juridique du groupe et M. Philippe Gillaizeau assume la direction des ressources humaines et de la coordination.

Adoption du plan Phoenix. — Face à des difficultés persistantes (1), en octobre 2004, le conseil d'administration d'Oeneo a également décidé la mise en œuvre d'un programme de réorientation stratégique au sein de son activité Bouchage, qui consacre désormais l'ensemble de ses capacités industrielles et de ses savoir-faire à la fabrication de bouchons « technologiques » : ces bouchons gagnent régulièrement de la part de marché au détriment des bouchons naturels, produits en perte de vitesse. La division Bouchage d'Oeneo entend ainsi valoriser ses avantages compétitifs fondés sur une politique constante d'innovation technologique menée depuis plus de dix ans. Illustration de ce statut de leader technologique du secteur du bouchage des vins revendiqué par Oeneo, l'année 2004 a vu le lancement international du bouchon « Diam », premier bouchon en liège à teneurs infinitésimales en TCA (2). Ce bouchon a été récompensé à l'occasion du salon international de l'équipement du vin Vinitech 2004 par le Trophée d'Or de l'Innovation. Disponible depuis l'été 2004 par le biais d'un partenariat externe de traitement de la matière liège, ce produit révolutionnaire sera à compter de l'été 2005 fabriqué à partir de liège traité par l'usine « Diamant » d'Oeneo, actuellement en cours de construction en Espagne (site de San Vicente de Alcantara). La division continuera en 2005 de proposer à ses clients une gamme de produits traditionnels pour vins tranquilles et vins effervescents, qui seront approvisionnés en négoce. Cette activité, historiquement peu rentable, est appelée à cesser en 2006 sauf à dégager une rentabilité jugée suffisante.

Le conseil d'administration a également décidé de l'accélération des programmes de réduction de coûts dans sa division Tonnellerie, et d'un programme de cession d'activités non stratégiques. L'accent sera aussi mis sur le développement de nouveaux produits, tant sur les métiers traditionnels de la Tonnellerie, les barriques, que sur le développement de l'offre en produits alternatifs, copeaux et staves.

L'ensemble de ce programme, baptisé Plan Phoenix, a permis de fédérer autour d'Oeneo son principal actionnaire, Orpar, et son pool de banques françaises, afin qu'Oeneo puisse disposer des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre son plan de retour à la rentabilité.

Renégociations bancaires. — Pour financer son plan de réorganisation stratégique, Oeneo a signé un nouvel accord avec ses banques. Cet accord comprend :

- une franchise de remboursement de deux ans (échéances de septembre 2004 à juin 2006 reportées de 2 ans) à compter de septembre 2004 de l'emprunt syndiqué (voir § 14) ;
- une renonciation à l'application des covenants au titre des exercices 2004 et 2005 ;
- une possibilité de financements court terme complémentaires selon les besoins à hauteur de 4,2 M€ (3).

Cet accord est conditionné à la réalisation d'une augmentation de capital, avec une levée de fonds minimale de 20 M€ au premier semestre 2005. Cette augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions à bons de souscription d'actions, a été autorisée par l'assemblée générale mixte du 1^{er} février 2005. Les actionnaires ont délégué au conseil d'administration la possibilité d'émettre des actions jusqu'à un montant nominal maximum de 54 millions d'euros, montant incluant les actions qui pourraient être émises dans un 2^e temps suite à l'éventuel exercice de bons de souscription. Cette opération de marché est prévue au printemps 2005. Dans un premier temps, et avant exercice éventuel des bons de souscriptions d'actions potentiellement attachés à l'émission immédiatement considérée, Oeneo s'est donné pour objectif de lever 26,7 M€. Orpar, principal actionnaire d'Oeneo, s'est engagé à souscrire à l'opération pour la somme de 20 M€, et, en conséquence, le conseil d'administration estime avoir réuni les ressources financières nécessaires à Oeneo pour réaliser son plan de réorganisation.

(1) Difficultés matérialisées notamment par l'impossibilité des commissaires aux comptes d'attester les comptes semestriels.

(2) TCA ou trichloroisole, molécule communément admise comme étant à l'origine du goût de bouchon.

(3) Le complément à 8,3 M€ des possibilités de financements court terme complémentaires selon les besoins, tel qu'annoncé par le communiqué de presse du 3 janvier 2005, est attribué aux filiales opérationnelles du groupe.

2. — Principes comptables, méthodes d'évaluation, modalités de consolidation et comparabilité des comptes.

Première application du Règlement 99-02. — Les comptes consolidés d'Oeneo sont établis depuis le 1^{er} janvier 2000 en conformité avec les

« Nouvelles règles et méthodes relatives aux comptes consolidés » approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable.

Application des méthodes « préférentielles » : Oeneo applique l'ensemble des méthodes « préférentielles » prévues par le règlement 99-02.

Changement de méthode comptable. — Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées pour cet arrêté sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Périmètre et méthodes de consolidation. — Les sociétés retenues pour la consolidation sont celles dont Oeneo S.A. contrôle directement ou indirectement plus de 20 % des droits de vote à l'exclusion des sociétés ne présentant pas, de par leur taille, un caractère significatif.

Les filiales dont le chiffre d'affaires est inférieur à 150 000 € et le total du bilan est inférieur à 75 000 € ne sont pas consolidées.

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale, pour toutes les sociétés contrôlées de manière exclusive (détenue directe ou indirecte de plus de 50 % des droits de vote) ;

- l'intégration proportionnelle, pour les sociétés contrôlées conjointement (partage de contrôle entre les actionnaires) ;

- la mise en équivalence, pour les sociétés sur lesquelles le groupe Oeneo exerce une influence notable (détenue directe ou indirecte de moins de 50 % des droits de vote).

Dates d'arrêté comptable. — L'arrêté des comptes de toutes les sociétés consolidées s'effectue le 31 décembre.

Conversion des états financiers des filiales étrangères. — Les états financiers des filiales étrangères autonomes sont convertis en euros, en utilisant les taux de change suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes de bilan autres que les postes de situation nette ;

- Taux historique pour la situation nette ;

- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

L'incidence des ajustements de conversion est inscrite directement dans un compte spécifique au sein des capitaux propres.

Marques. — Le groupe est propriétaire des marques Altec, Diam, Mytik, SCap, Sabaté, Sibel, Truchon Jano, Suber, Seguin Moreau, Radoux, Victoria et Pronektar.

Brevets. — Oeneo dispose des brevets nécessaires à son exploitation, et est notamment propriétaire ou co-propriétaire des principaux brevets suivants :

- Altec : bouchons techniques ;

- SBM : procédé de lavage de bouchons ;

- Diamant : procédé de traitement et d'extraction de composés organiques du liège par un fluide dense sous pression (extraction du TCA par CO₂ supercritique).

Concernant la technologie Diamant, Oeneo confirme l'information donnée dans le document de référence 2003, au chapitre 7. Le brevet « Diamant », déposé conjointement par le Commissariat à l'énergie atomique et Oeneo Bouchage S.A.S. (anciennement Sabaté S.A.S.) auprès de l'Office Européen des Brevets, fait l'objet de quatre procédures d'opposition. Les conseils de la société ont maintenant été en mesure d'analyser les pièces reçues en support aux oppositions, et préparent leur argumentation pour répondre aux objections des opposants dans les délais légaux, afin de confirmer la validité du brevet dans sa forme actuelle ou modifiée. En l'état actuel du dossier, et sur la base des analyses effectuées avec ses conseils en propriété intellectuelle, Oeneo Bouchage est confiant dans son aptitude à maintenir l'avantage que lui donne la copropriété sur ce brevet. Enfin, dans l'hypothèse où le privilège d'Oeneo Bouchage sur l'utilisation de cette technologie ne serait pas confirmé à l'issue des procédures juridiques en cours, Oeneo Bouchage estime qu'elle bénéficierait toujours de l'avantage concurrentiel majeur lié à sa connaissance accumulée depuis plusieurs années sur le procédé de traitement du liège par CO₂ supercritique, et au temps d'avance établi dans la construction d'une usine de traitement utilisant ce procédé pour des quantités industrielles.

Écarts d'acquisition. — Les écarts de première consolidation constatés lors de l'acquisition d'une société sont affectés aux actifs et passifs repris, pour chacun desquels une juste valeur peut être déterminée et au poste « Ecart d'acquisition » pour le solde. Lorsque l'acquisition ne porte que sur une partie du capital, cette affectation est effectuée selon la méthode partielle, c'est-à-dire limitée à la quote-part des titres acquis. Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement linéaire sur vingt ans.

Pour l'Offre Publique d'Echange (OPE) sur le groupe Diosos, la méthode dérogatoire a été retenue, et l'écart de première consolidation a été imputé en totalité sur les capitaux propres.

La valeur nette des écarts d'acquisition est revue à chaque clôture annuelle pour tenir compte des évolutions ayant pu diminuer de façon durable la rentabilité et la valeur des actifs concernés. A compter de l'exercice 2002, cette revue est effectuée en reprenant les préconisations de la norme IAS 36, avec les paramètres présentés ci-après.

Les calculs sont effectués au niveau des deux divisions du groupe constituant son activité « Vins » : Bouchage et Tonnellerie. La valeur nette comptable des actifs et passifs de chaque division est rapprochée de la juste valeur, évaluée par actualisation des flux de trésorerie futurs (« Discounted cash-flow »).

Principes d'actualisation : Pour l'exercice 2004, les calculs d'actualisa-

tion ont été effectués selon les mêmes principes généraux qu'en 2003, mais en tirant les leçons de l'échec du précédent plan : Oeneo a donc interprété de manière plus conservatrice les possibilités laissées par la norme comptable, en adoptant les principes suivants :

— Période d'actualisation des cash-flow : 2005-2009, soit 5 ans correspondant aux premières années du plan Phoenix, au lieu de 20 ans précédemment ;

— Valeur terminale calculée à partir du flux prévisionnel de l'année 2009 actualisé à l'infini avec le taux d'actualisation retenu et plafonnée à 70 % selon la règle suivante : valeur terminale $\leq 70 \%$ (Σ cash-flows actualisés + valeur terminale) (pas de plafond en 2003) ;

— Taux d'actualisation : 9,5 % au lieu de 7,1 % précédemment pour refléter un degré de risque perçu comme supérieur compte tenu des réalités de l'année 2004 et de l'ampleur du plan de restructuration lancé dans la division Bouchage ; compte tenu de la structure du bilan à la fin de l'année 2004, ce coût n'a pas pu être déterminé comme en 2003 par rapport à la pondération dans les ressources du groupe entre capitaux propres et dette. Il résulte donc d'une appréciation effectuée selon la méthode agrégative, l'augmentation du taux d'actualisation par rapport à l'exercice passé reflète principalement une augmentation du taux de risque spécifique au groupe, suite à l'échec du plan en vigueur à fin 2003. Le taux retenu est basé sur un coût des fonds propres de 26 %, un coût de la dette de 4,5 % et un ratio dette / fonds propres cible de 260 % à trois ans, en cohérence avec le plan Phoenix.

Hypothèses du plan :

— Le plan Phoenix traduit d'abord la révision de la stratégie du groupe opérée fin 2004 au vu des difficultés rencontrées. La division Bouchage doit se focaliser sur l'offre de bouchons technologiques, dont Altec et Diamant sont les fers de lance. La division Tonnellerie doit se concentrer sur la partie noble du métier, le chêne français, et développer de nouveaux produits à valeur ajoutée, tant dans ses métiers traditionnels, la barrique, que dans les produits alternatifs, copeaux et staves, déjà répandus dans le nouveau monde, et réduire ses coûts.

— La division Bouchage, hors activités de négoce sur des gammes de bouchons traditionnels, prévoit à 3 ans un chiffre d'affaires de 63 millions d'euros et un résultat opérationnel de 18 %, pour un effectif de 300 personnes ; par souci de prudence, les calculs d'actualisation des cash-flows ont été réalisés sur la base d'un chiffre d'affaire prévisionnel à 3 ans de 52 M€, pour un résultat opérationnel de 9,2 % ; pour l'année 2009, dernière année d'actualisation des cash-flow le chiffre d'affaires retenu est de 57 M€ et le résultat opérationnel de 12,5 % ;

— La division Tonnellerie prévoit à 3 ans un chiffre d'affaires de 85 M€ et un résultat opérationnel de 17 % ; ces objectifs, qui laissent à la division une marge de sécurité par rapport aux résultats dégagés par ses principaux concurrents, n'ont en conséquence pas été abattus pour les besoins des calculs d'actualisation des cash-flows ; pour l'année 2009, dernière année d'actualisation des cash-flow le chiffre d'affaires retenu est de 89 M€ et le résultat opérationnel de 19,2 %.

Les tests pratiqués ont confirmé la décision prise au premier semestre de pratiquer un amortissement exceptionnel des survaleurs de la division Bouchage et n'ont pas abouti à constater de dépréciation complémentaire dans les comptes consolidés au cours du second semestre 2004.

Immobilisations incorporelles. — Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition historique, majoré des valeurs résultant de l'affectation des écarts de première consolidation.

Les fonds de commerce sont systématiquement amortis dans les comptes sociaux. Ils font l'objet dans les comptes consolidés d'une homogénéisation de la durée d'amortissement. Celle-ci est de vingt ans.

Les frais de recherche et développement sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans.

Les brevets sont amortis linéairement sur une durée de vingt ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de leur vie prévue :

— Bâtiments : 10 à 20 ans ;

— Constructions aux normes antisismiques : 31,5 ans ;

— Agencements et aménagements des constructions : 20 ans ;

— Installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans ;

— Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

Les acquisitions de biens immobiliers effectuées par contrat de crédit-bail sont comptabilisées à l'actif pour le coût de revient et amorties sur vingt ans, la dette correspondante est inscrite au passif.

Immobilisations financières. — Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur coût historique.

Une provision est éventuellement constituée si la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition. Toutes les participations significatives ont fait l'objet d'une vérification de leur juste valeur.

Stocks et encours :

— Valeurs brutes : Le liège sur parc est évalué au coût d'achat.

Les produits fabriqués et encours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

— Provisions : Pour les matières premières, une provision est constituée si le coût prévisionnel des produits finis dans lesquels ces matières sont incorporées est supérieur au prix du marché des produits finis. Dans le cadre du plan Phoenix, les stocks de liège que la division Bouchage n'a plus vocation à transformer industriellement, de par sa décision stratégique d'arrêter la fabrication de bouchons traditionnels, ont fait l'objet de provisions pour ramener leur valeur nette au bilan au niveau de prix de vente auquel la division anticipe de pouvoir les revendre sur le marché.

Pour les encours, une provision est constituée si le prix de revient estimé des produits finis, constitué de la valeur des encours et des coûts de production nécessaires pour terminer le produit, net des frais de commercialisation, s'avère supérieur au prix du marché.

Pour les produits finis, une provision est constituée si le prix de revient majoré des frais de commercialisation s'avérerait supérieur au prix de revient.

Dans le cadre du plan Phoenix, les stocks excédentaires de bouchons semi-finis ou finis, dont l'origine est principalement imputable à des ventes inférieures aux prévisions commerciales, ont fait l'objet de provisions pour ramener leur valeur nette au bilan au niveau de prix de vente auquel la division anticipe de pouvoir les revendre sur le marché.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont éliminées.

Créances et dettes. — Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances font l'objet d'une analyse individuelle ; une provision est constituée en fonction du risque d'irrecouvrabilité estimé.

Conversion des créances et dettes libellées en devises étrangères. — Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devise, figurent au bilan pour leur contre-valeur au dernier cours de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement. — Le mode de détermination de la valeur d'inventaire est la valeur probable de négociation, et plus précisément s'agissant des parts de Sicav de la valeur liquidative au 31 décembre de l'année en cours.

Imposition différée. — Certains ajustements et retraitements, apportés aux comptes sociaux des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation pour les mettre en harmonie avec les principes comptables du groupe, certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux du fait des législations en vigueur, ainsi que certains ajustements propres au processus de consolidation peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le bénéfice ajusté. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode dite du report variable. Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

Compte tenu des résultats 2004, très nettement décalés des hypothèses retenues dans le plan prévisionnel retenu pour la clôture des comptes 2003 et dont les principales hypothèses étaient décrites en page 96 du document de référence 2003, et de l'absence de possibilité d'utiliser ces déficits fiscaux dans un délai de temps raisonnable, le conseil d'administration a décidé d'annuler dans leur intégralité les impôts différés inscrits à l'actif du bilan du 31 décembre 2003 et correspondant à l'activation de déficits fiscaux (cf. note 10.1 en page 107 du document de référence 2003), soit une dépréciation de 10,3 M€.

Engagements de retraite. — Les engagements des sociétés françaises du groupe Oeneo (à l'exception des particularités décrites ci-après) en matière de retraite sont provisionnés sur la base de la méthode des coûts au prorata de l'ancienneté.

Cette estimation, effectuée pour chaque clôture annuelle, tient compte notamment de l'espérance de vie, de la rotation des effectifs, de l'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser au taux de 3 %. Les autres hypothèses retenues sont les suivantes :

— Age de départ à la retraite : 65 ans ;

— Table de mortalité réglementaire prescrite par le Code des Assurances : TV 88/90 ;

— Taux annuel de revalorisation des salaires : 2,0 % ;

— Taux d'actualisation : 5 % ;

Des particularités concernent les calculs effectués :

— Pour les sociétés Sibel et Sabaté :

— Age de départ à la retraite : 63 ans,

— La proportion de départs volontaire est de 70 %,

— Taux annuel de revalorisation des salaires : 1,5 %.

— Pour les sociétés Oeneo, Seguin Moreau, Sambois, Gatard, Radoux et Sciage du Berry :

— La proportion de départs volontaires est de 80 %.

Au 31 décembre 2004, le montant de l'engagement pour les sociétés françaises du groupe (à l'exception d'Oeneo Bouchage) comptabilisé en provisions pour charges s'élevait à 651 K€.

En ce qui concerne Oeneo Bouchage, les primes visant à garantir au personnel l'allocation de fin de carrière sont versées à un assureur au sein d'un fonds collectif. Le montant des engagements s'élevait au 31 décembre 2004 à 186 K€. La méthode de calcul de ces engagements est identique à celle des autres sociétés françaises.

Enfin, les sociétés étrangères relèvent généralement de régime à prestations définies et versent leurs cotisations à des fonds de pension gestionnaires de retraites.

Subventions d'investissement. — Les subventions d'investissement figurent dans les réserves consolidées. Depuis 1994, les subventions d'investissement sont inscrites au passif au poste « produits constatés d'avance ».

Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent et sont donc présentées en produits d'exploitation.

Avances conditionnées. — Elles correspondent à des aides versées par l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche).

3. – Informations relatives au périmètre de consolidation.

3.1. Liste des sociétés consolidées.

Sociétés dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2004 :

Société	Note	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt 31/12/04	% d'intérêt 31/12/03	% d'intérêt 31/12/02
Oeneo		France	Globale	Mère	Mère	Mère	Mère
Sabaté South Africa		Afrique du Sud	Globale	100	100	100	100
Tonnellerie Radoux South Africa		Afrique du Sud	Proportionnelle	50	50	50	50
Grupo Sabaté Sud Americana		Argentine	Globale	100	100	100	100
Adelaïde Cooperage	(1)	Australie	Globale	68,18	68,18	36,33	
C.A. Schahinger	(1)	Australie	Globale	66,91	66,91	33,09	
Cachal	(1)	Australie	Globale	66,66	66,66	33,33	
Oeneo Australasia (Ex S.D.A.)		Australie	Globale	100	100	100	100
Singum	(1)	Australie	Globale	66,92	66,92	33,08	
Tonnellerie Radoux Australasia		Australie	Globale	100	100	100	100
Corchos de Merida		Espagne	Globale	98,74	100	100	98,74
Sibel Taponés	(**)	Espagne	Globale	100	100	100	100
Toneleria Victoria		Espagne	Globale	100	100	100	100
Midwest Stave Supply		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
Oenocork Finishing		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
Sabaté USA		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
Seguin Moreau Napa Cooperage		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
Tonnellerie Radoux USA		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
Sabaté S.A.S.		France	Globale	100	100	100	100
Sambois		France	Globale	100	100	100	100
Sibel (Ex SC Finances)		France	Globale	100	100	100	100
Sciage du Berry		France	Globale	100	100	100	100
Seguin Moreau & Cie.		France	Globale	100	100	100	100
Suber France		France	Globale	100	100	100	100
Tonnellerie Gatard		France	Globale	99,98	100	100	100
Tonnellerie Radoux		France	Globale	100	100	100	100
V.B.C.		France	Equivalence	35,59	35,59	35,59	35,59
Sabaté Italie		Italie	Globale	80	80	80	80
Sabaté Maroc		Maroc	Globale	99,88	99,88	99,88	99,88
Adyghe Moreau		Russie	Equivalence	50	50	50	50
Oeneo Suisse (Ex Sabaté Suisse)		Suisse	Globale	100	100	100	100
Suber Suisse		Suisse	Globale	100	100	100	100
Diamant Technologie	(2)	Espagne	Globale	100	100		

(1) (2) Voir commentaire au paragraphe sur les variations du périmètre.

(**) Société sans activité au 31 décembre 2003.

Sociétés dans le périmètre de consolidation lors des arrêts précédents :

Société	Note	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt 31/12/04	% d'intérêt 31/12/03	% d'intérêt 31/12/02
Arcobel Pavimientos	(3)	Espagne	Globale	Liquidée (Décembre 2004)	0	100	97,29
Asecork	(3)	Espagne	Globale	Fusionnée dans Arcobel Pavimientos en 2004	0	100	97,29
Arcobel USA	(3)	Etats-Unis	Globale	Liquidée décembre 2004	0	100	98,74
Seguin Moreau USA Holdings	(4)	Etats-Unis	Globale	Absorbée dans Seguin Moreau Napa Cooperage (décembre 2004)	0	100	100
Winebusiness.com	(5)	Etats-Unis		Liquidée au 31 décembre 2004		38,24	38,24
Corytra		Espagne	Globale				98,74
Diosos		France	Globale				
Eurotapon		Espagne	Globale				49,37
France Merrain		France	Globale				100
Intercork		Suisse	Globale				100
Liège Méditerranée		France	Globale				93,64
Méditerranée Œnologie		France	Globale				75,88
Novocork		Suisse	Globale				100
Sabaté Espana		Espagne	Globale				100
Sabaté Suisse		Suisse	Globale				100

Société	Note	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt 31/12/04	% d'intérêt 31/12/03	% d'intérêt 31/12/02
Saby Clavel Technologie		France	Globale				75,51
S.C.I. Les Douelles		France	Globale				100
Sibel		France	Globale				100
Sibel Korken		France	Globale				
Tadim		Espagne	Globale				100
Transab		Espagne	Proportionnelle				49,37
Truchon-Jano		France	Globale				100

(2), (3), (4) et (5) Voir commentaire au paragraphe sur les variations du périmètre.

Comme en atteste la disparition de ces vingt-deux sociétés, le groupe a depuis 2002 un intense effort de simplification de ses structures juridiques pour faciliter sa gestion et diminuer ses coûts.

3.2. Variations du périmètre de consolidation.

3.2.1. Eléments significatifs de l'exercice. — Les modifications intervenues au cours de l'exercice dans le périmètre de consolidation résultent des évènements suivants :

(1) Une part complémentaire des sociétés suivantes (un tiers), faisant partie du groupe australien de tonnellerie Schahinger, a été acquise. Elles sont passées de la méthode de mise en équivalence à l'intégration globale :

- Adelaïde Cooperage ;
- Cachal ;
- C.A. Schahinger ;
- Singum.

(2) La société Diamant Technologie, filiale de Corchos de Merida en Espagne, a rejoint le périmètre de consolidation. Elle porte les actifs industriels de l'usine en construction qui sont destinés à l'utilisation de la technologie Diamant pour traiter au CO2 supercritique la farine de liège destinée à entrer dans la composition des bouchons « Diam ».

(3) La fermeture de l'activité parquets, initiée fin 2002 et réalisée en 2003, s'est terminée fin 2004 avec la liquidation de la société Arcobel Pavimentos, qui avait auparavant absorbé la société Asecork (consolidée), et la société Calamonte (non consolidée), ainsi que la liquidation de la société Arcobel USA.

(4) Seguin Moreau Napa Cooperage a absorbé la société Seguin Moreau Holding USA à des fins de simplification de gestion.

(5) La société Winebusiness.com, participation minoritaire, a été liquidée sur l'exercice 2004.

3.2.2. Eléments significatifs postérieurs au 31 décembre 2004. — En conformité avec les engagements précédemment annoncés, le groupe a renforcé sa présence stratégique en Australie en complétant d'un tiers sa prise de participation dans le groupe tonnelier Schahinger, implanté à Adélaïde. Au 31 janvier 2004, le taux de détention de ce groupe est de 66,66 %. Cette participation est montée à 100 % début février 2005.

3.2.3. Sociétés exclues du périmètre de consolidation :

— Les sociétés Alcap et Sabaté Roumanie, précédemment exclues du périmètre de consolidation, ont été dissoutes en 2004. Calamonte Revestimientos a été absorbée dans Arcobel Pavimentos, et cette dernière a été subséquemment liquidée (cf. paragraphe supra) ;

— Le groupe ne détient pas d'autre filiale ou participation significative non consolidée.

4. — Notes sur le bilan.

4.1. Notes sur le bilan actif.

Note 1. Immobilisations et amortissements :

— Détail de l'actif immobilisé :

(En K€)	Notes	Décembre 2004			Déc. 2003	Déc. 2002
		Brut	Amortissement et provision	Net		
Ecart d'acquisition		37 903	22 137	15 766	28 963	30 847
Frais d'établissement		257	215	42	34	98
Frais de R & D		7	0	7	73	158
Droits fongibles		947	711	236	447	131
Droits protégés		6 296	3 091	3 205	3 709	3 878
Fonds commercial	2	2 165	1 205	960	1 300	1 432
Autres immobilisations incorporelles		298	17	281	14	8
Total des immobilisations incorporelles		47 873	27 376	20 497	34 540	36 552

(En K€)	Notes	Décembre 2004			Déc. 2003	Déc. 2002
		Brut	Amortissement et provision	Net		
Terrains		3 270	7	3 263	3 141	3 118
Constructions		23 837	9 737	14 100	15 583	15 591
Inst. techniques, mat. et outillage		40 042	25 014	15 028	14 991	17 451
Matériel de transport		551	299	252	178	214
Mob. Matériel de bureau et informatique		1 710	1 531	179	326	485
Autres immobilisations corporelles		2 125	1 745	380	590	943
Immobilisations corporelles en cours		9 826	0	9 826	2 349	3 147
Avances et acomptes sur immobilisations		185		185	74	22
Total des immobilisations corporelles		81 546	38 333	43 213	37 232	40 971
Titres de participations	3	39	3	36	24	115
Titres mis en équivalence	4	58		58	1 045	125
Autres immobilisations financières		6 154	4	6 150	927	412
Total immobilisations financières		6 251	7	6 244	1 996	652
Total des actifs immobilisés		135 670	66 716	69 954	73 768	78 175
Dont :						
Crédit-bail sur Terrain		24		24	51	51
Crédit-bail sur Construction		1 031	258	773	1 014	1 070

— Variation des actifs immobilisés :

(En K€)	Immobilisations			
	Incorporelles	Corporelles	Financières	Total
Valeur nette au 31 décembre 2001	37 985	44 903	548	83 436
Augmentations - en valeur brute	821	7 769	341	8 931
Variations de périmètre	1 024	707	180	1 911
Variations nettes des prêts/dépôts				
Résultats des sociétés mises en équivalence			-27	-27
Cessions en valeur nette	-1	-1 236	-281	-1 518
Dotations aux amortissements	-3 660	-9 830	-88	-13 578

(En K€)	Immobilisations			
	Incorporelles	Corporelles	Financières	Total
Reprises de provisions	340	75	22	437
Reclassements	7	-7		
Variations de change	36	-1 410	-43	-1 417
Valeur nette au 31 décembre 2002	36 552	40 971	652	78 175
Augmentations - en valeur brute	377	6 332	357	7 066
Variations de périmètre	19	-727	870	162
Résultats des sociétés mises en équivalence			-45	-45
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence			97	97
Distribution des sociétés mises en équivalence			-63	-63
Cessions en valeur nette.	-5	-5 453	-540	-5 998
Dotations aux amortissements	-2 830	-6 618	-75	-9 523
Reprises de provisions		3 908	714	4 622
Reclassements	515	-104		411
Variations de change	-88	-1 077	29	-1 136
Valeur nette au 31 décembre 2003	34 540	37 232	1 996	73 768
Augmentations - en valeur brute	564	16 661	5 715	22 940
Variations de périmètre	437	-778	-272	-613
Changement de méthode	12	1 660	-982	690
Résultats des sociétés mises en équivalence			-5	-5
Cessions en valeur nette.	-386	-6 233	-610	-7 229
Dotations aux amortissements	-15 050	-7 496	-3	-22 549
Reprises de provisions		2 801	413	3 214
Reclassements	383	-383		
Variations de change	-3	-251	-8	-262
Valeur nette au 31 décembre 2004	20 497	43 213	6 244	69 954

La variation nette des immobilisations reflète en particulier :

— Les investissements industriels du groupe pour redresser la rentabilité de la division Bouchage, avec notamment le poids de la construction de l'usine Diamant ;

— Les désinvestissements de la filière Parquets et de la merranderie en chêne américain de Bloomfield ;

— La comptabilisation en immobilisations financières de subventions à recevoir au titre principalement des dépenses engagées pour la construction de l'usine Diamant.

Note 2. Fonds commercial. — Le poste fonds commercial comprend d'une part les fonds commerciaux acquis, d'autre part les fonds commerciaux qui résultent de l'affectation des écarts d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur vingt ans dont la dotation annuelle est inscrite dans les charges d'exploitation.

(En K€)	Brut	Amortissement	Net
Oeneo :			
Apport par l'entreprise individuelle à la société anonyme	76	64	12

Note 4. Variation des titres mis en équivalence :

(En K€)	31/12/03	Quote-part de résultat	Variation de périmètre	Distribution	Augmentation de capital	Ecarts de conversion	31/12/04
Winebusiness.com							
VBC S.A.	25	3					28
Adyghé Moreau	39	-9					30
Adelaïde Cooperage	120		-120				
Cachal	-7		7				
C.A. Schahinger	235		-235				
Singum	633		-633				
Total	1 045	-6	-981				58

Une part complémentaire des sociétés du groupe Schahinger (Adelaïde, Cachal, Singum et Schahinger) a été acquise sur le premier semestre 2004. Les sociétés sont passées de la mise en équivalence à l'intégration globale.

(En K€)	Brut	Amortissement	Net
Affectation de l'écart d'évaluation de la société Bouchons à Champagne M. Sabaté S.A. au 31 décembre 1992 (première consolidation des comptes) Sabaté société commerciale S.A.R.L. possédait alors 15 447 actions sur 21 930.	685	407	278
Affectation de l'écart d'évaluation de la société Bouchons à Champagne M. Sabaté S.A. au 30 juin 1993 (rachats des 6 483 actions restantes).	177	105	72
Remarque : Le holding fusionne au 31 décembre 1993 avec la société Bouchons à Champagne			
Indemnité de clientèle Soprovins au 1 ^{er} octobre 1994	122	50	72
Suber France (ex Centrale Européenne des Lièges).			
Achats fonds commercial.	28	28	
Affectation au 31 décembre 1994 de l'écart d'évaluation lors de l'achat des titres par Sabaté S.A.	50	24	26
Corchos de Merida S.A.			
Achats du fonds commercial Ferrer le 19 octobre 1992.	108	65	43
Diosos			
Fonds commercial - Tonnellerie Radoux	99	36	63
Fonds commercial - Sciage du Berry	3	3	0
Fonds commercial - Gatard	457	131	326
Suber France			
Fonds commercial	292	292	
Truchon-Jano			
Fonds commercial	54	0	54
Sibel			
Fonds commercial	12	0	12
Sambois			
Fonds commercial	2	0	2
Total des fonds commerciaux	2 165	1 205	960

Note 3. Titres de participation :

(En K€)	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Crédit agricole	1		1
S.A. Les Bois Chauds du Berry	3	-3	
S.A. O.R.E.C.O. (Organisation Economique du Cognac)	8		8
Autres	27		27
Total des titres de participation	39	-3	36

Note 5. Ecarts d'acquisition :

— Ecarts d'acquisition positifs - Valeurs brutes :

Société	Acquisition	Date	31/12/03	Variation de périmètre	Variation de change	31/12/04
Bouchage :						
Comimex (Suber France)	Suber Oenologie	01/01/99	16			16
Sibel	Sibel Taponés	23/11/99	387			387
Sibel	Truchon-Jano	23/11/99	416			416
Sibel	Tadimsa	23/11/99	64			64
SC Finance	Sibel	23/11/99	3 802			3 802
Oeneo	SC Finance	23/11/99	4 992			4 992
Corchos de Merida	Eurotapon	01/07/00	0			
Corchos de Merida	Liège Méditerranée	01/01/99	0			
Oeneo	Suber Suisse	01/01/99	242			242
Tulipe S.A. (Suber Suisse)	Suber Suisse	01/01/99	2 123		21	2 144
Oeneo	BuFi	01/06/02	4 066			4 066
Oeneo	Corchos	19/12/02	266			266
Sous-total Bouchage			16 374		21	16 395
Tonnellerie :						
Diosos	Tonnellerie Radoux		1 786			1 786
Diosos	Vernou	31/12/99	364			364
Diosos	Seguin Moreau & Cie	31/01/00	13 462			13 462
Diosos	Sambois	31/01/00	937			937
Diosos	Gatard	31/01/00	154			154
Diosos	Seguin Moreau USA Holdings	31/01/00	3 311	- 3 311		
Diosos	Seguin Moreau Napa Cooperage		0	3 311		3 311
Diosos	Seguin Moreau Australia	31/01/00	674			674
Oeneo	Cachal	31/01/04		32		32
Oeneo	Singum	31/01/04		222		222
Sabaté Diosos Australasia	Cachal	31/01/03	1			1
Sabaté Diosos Australasia	Singum	31/01/03	401			401
Sabaté Diosos Australasia	Schahinger	31/01/04		164		164
Sous-total Tonnellerie			21 090	418		21 508
Autres :						
Corchos de Merida	Aplicork	01/01/98	2 603	- 2 603		
Corchos de Merida	Asecork	01/12/00	107	- 107		
Sabaté S.A.	Winebusiness.com	27/09/00	1 026	- 1 026		
Diosos	Winebusiness.com	30/09/00	1 092	- 1 092		
Oeneo	Arcobel Pavimientos	19/12/02	175	- 175		
Sous-total Autres			5 003	- 5 003		
Total Brut			42 467	- 4 585	21	37 903

— Ecarts d'acquisition positifs - Amortissements :

Société	Acquisition	Date	31/12/03	Amortissements	Variation de périmètre	Variation de change	31/12/04
Bouchage :							
Comimex (Suber France)	Suber Oenologie	01/01/99	16				16
Sibel	Sibel Taponés	23/11/99	387				387
Sibel	Truchon-Jano	23/11/99	80	336			416
Sibel	Tadim S.A.	23/11/99	12	52			64
SC Finance	Sibel	23/11/99	758	3 044			3 802
Oeneo	SC Finance	23/11/99	959	4 033			4 992
Corchos de Merida	Eurotapon	01/07/00	0				
Corchos de Merida	Liège Méditerranée	01/01/99	0				
Oeneo	Suber Suisse	01/01/99	60	182			242
Tulipe S.A. (Suber Suisse)	Suber Suisse	01/01/99	513	1 610		21	2 144
Oeneo	BuFi	01/06/02	1 016	3 050			4 066
Oeneo	Corchos	19/12/02	13	253			266
Sous-total Bouchage			3 815	12 559		21	16 395
Tonnellerie :							
Diosos	Tonnellerie Radoux		682	89			771
Diosos	Vernou	31/12/99	364				364
Diosos	Seguin Moreau & Cie	31/01/00	2 629	673			3 302
Diosos	Sambois	31/01/00	184	47			231
Diosos	Gatard	31/01/00	26	8			34
Diosos	Seguin Moreau USA Holdings	31/01/00	649		- 649		
Diosos	Seguin Moreau Napa Cooperage			166	649		815
Diosos	Seguin Moreau Australia	31/01/00	132	34			166
Diosos	Cachal						

Société	Acquisition	Date	31/12/03	Amortissements	Variation de périmètre	Variation de change	31/12/04
Diosos	Singum						
Sabaté Diosos Australasia	Cachal	31/01/03	1	0			1
Sabaté Diosos Australasia	Singum	31/01/03	20	33		-1	52
Sabaté Diosos Australasia	Schahinger			6			6
Sous-total Tonnellerie			4 686	1 057		-1	5 742
Autres :							
Corchos de Merida	Aplicork	01/01/98	2 603		-2 603		
Corchos de Merida	Asecork	01/12/00	107		-107		
Sabaté S.A.	Winebusiness.com	27/09/00	1 026		-1 026		
Diosos	Winebusiness.com	30/09/00	1 092		-1 092		
Oeneo	Arcobel Pavimientos	19/12/02	175		-175		
Sous-total Autres			5 003		-5 003		
Total Amortissements			13 504	13 615	-5 003	20	22 137

— Ecart d'acquisition positifs - Valeurs nettes :

Société	Acquisition	Date	31/12/03	31/12/04
Bouchage :				
Comimex (Suber France)	Suber Oenologie	01/01/99	0	
Sibel	Sibel Taponés	23/11/99	0	
Sibel	Truchon-Jano	23/11/99	335	
Sibel	Tadim S.A.	23/11/99	52	
SC Finance	Sibel	23/11/99	3 044	
Oeneo	SC Finance	23/11/99	4 033	
Corchos de Merida	Eurotapon	01/07/00	0	
Corchos de Merida	Liège Méditerranée	01/01/99	0	
Oeneo	Suber Suisse	01/01/99	181	
Tulipe S.A. (Suber Suisse)	Suber Suisse	01/01/99	1 610	
Oeneo	Bufl	01/06/02	3 050	
Oeneo	Corchos	19/12/02	253	
Sous-total Bouchage			12 559	
Tonnellerie :				
Diosos	Tonnellerie Radoux		1 104	1 015
Diosos	Vernou	31/12/99	0	
Diosos	Seguin Moreau & Cie	31/01/00	10 832	10 160
Diosos	Sambois	31/01/00	754	706
Diosos	Gatard	31/01/00	128	120
Diosos	Seguin Moreau USA Holdings	31/01/00	2 663	
Diosos	Seguin Moreau Napa Cooperage			2 496
Diosos	Seguin Moreau Australia	31/01/00	542	508
Diosos	Cachal			32
Diosos	Singum			222
Sabaté Diosos Australasia	Cachal	31/01/03	0	
Sabaté Diosos Australasia	Singum	31/01/03	381	349
Sabaté Diosos Australasia	Schahinger			158
Sous-total Tonnellerie			16 404	15 766
Autres :				
Corchos de Merida	Aplicork	01/01/98		
Corchos de Merida	Asecork	01/12/00		
Sabaté SA	Winebusiness.com	27/09/00		
Diosos	Winebusiness.com	30/09/00		
Oeneo	Arcobel Pavimientos	19/12/02		
Sous-total Autres				
Total des valeurs nettes			28 963	15 766

Compte tenu des amortissements exceptionnels pratiqués sur les survalueurs de la division Bouchage consécutivement à la non réalisation du

business plan qui en sous-tendait l'activation au bilan à fin 2003, et de la fermeture puis de la liquidation des sociétés du pôle parquets (impact résultat dans les comptes de l'exercice 2001), ne reste au bilan que les survalueurs correspondant à l'activité Tonnellerie.

— Ecart d'acquisition négatifs : Ces écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés en provisions pour risques et charges (voir note 13).

(En K€)	Acquisition	Date	Ouverture	Variation	Clôture
Diosos	Adyghe Moreau	31/01/00	99		99
Oeneo	Corchos de Merida	03/00	26		26
Oeneo	Adelaïde Cooperage	31/01/03	107	103	210
Oeneo Suisse	Schahinger	31/01/04		1	1
Brut			232	104	336
Diosos	Adyghe Moreau	31/01/00	-19	-5	-24
Oeneo	Corchos de Merida	03/00	-26		-26
Oeneo	Adelaïde Cooperage	31/01/03	-5	-205	-210
Oeneo Suisse	Schahinger	31/01/04		-1	-1
Reprises			-50	-211	-261
Diosos	Adyghe Moreau	31/01/00	80	-5	75
Oeneo	Corchos de Merida	03/00			
Oeneo	Adelaïde Cooperage	31/01/03	102	-102	0
Oeneo Suisse	Schahinger	31/01/04			
Net			182	-107	75

Note 6. Stocks et encours :

— Valeurs brutes :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Matières premières	60 420	67 582	83 312
Encours	14 753	13 223	18 799
Produits finis et marchandises	22 871	16 565	17 734
Total brut des stocks et des encours	98 044	97 370	119 845

— Provisions :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Matières premières	8 670	2 380	3 429
Encours	5 115	206	293
Produits finis et marchandises	3 116	532	635
Total des provisions sur stocks et encours	16 901	3 118	4 357

— Valeurs nettes :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Matières premières	51 750	65 202	79 883
Encours	9 638	13 017	18 506
Produits finis et marchandises	19 755	16 033	17 099
Total net des stocks et des encours	81 143	94 252	115 488

Dans le cadre du plan Phoenix, des provisions sur stocks conséquentes ont été comptabilisées (cf. paragraphe 5.2.3.2), à hauteur de 12,6 M€ sur la division Bouchage et de 1,6 M€ sur la division Tonnellerie.

Note 7. Clients et comptes rattachés :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Clients et comptes rattachés	48 453	48 681	57 442
Provisions	-2 489	-2 630	-3 533
Total des clients et comptes rattachés	45 964	46 051	53 909

Toutes les créances des comptes clients et comptes rattachés ont une échéance inférieure à un an.

Note 8. Autres créances et comptes de régularisation :

(En K€)	Note	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Avances et acomptes versés sur commandes		773	724	1 130
Créances fiscales et sociales		4 361	6 297	11 238
Autres créances d'exploitation		1 683	3 042	2 994
Impôts différés - Actif	10	2 442	11 210	8 956
Charges constatées d'avance		798	752	1 100
Comptes de régularisation	9	831	1 031	781
Provisions sur autres créances		-230	-1 832	-1 842
Total des autres créances et comptes de régularisation		10 658	21 224	24 357

L'ensemble des autres créances et comptes de régularisation excepté les impôts différés actifs ont une échéance inférieure à un an.

Note 9. Ventilation des comptes de régularisation Actif :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Charges à étaler :			
Frais relatifs Toneleria Victoria	0	1	6
Frais émission emprunt obligataire 1997 - 2004	0		32
Frais émission emprunt obligataire Océane 1999 - 2006	95	190	285
Frais d'émission emprunts bancaires	648	769	
Autres	88	71	458
Total des comptes de régularisation actif	831	1 031	781

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire 1997-2004 ont été amortis sur la durée de l'emprunt à compter du 9 janvier 1997, et sont soldés.

Les frais initiaux d'émission de l'emprunt obligataire Océane sont amortis sur la durée initiale de l'emprunt à compter du 16 décembre 1999, et seront donc soldés au 31 décembre 2005 ; les frais engagés en 2004 pour la renégociation de l'emprunt avec les obligataires ont été comptabilisés en charge en 2004.

La commission bancaire payée lors de la mise en place de l'emprunt syndiqué décrit à la note 14 est amortie au prorata des amortissements en capital sur 7 ans à compter du 30 juin 2003, selon le plan d'amortissement d'origine. Ainsi, dans un souci de prudence, la durée d'amortissement de ces frais n'a pas été rallongée du fait de la renégociation de l'emprunt effectuée en 2004 et décrite à la note 14.

Note 10. Impôts différés :

Note 10.1. Variation des impôts différés actif et passif :

(En K€)	Décembre 2003	Résultat	Variation de périmètre	Autres mouvements	Variation change	Décembre 2004
Participation des salariés	140	-140				
Marge interne sur stocks	724	-161			1	564
Autres différences temporelles	1 198	362	73		13	1 646
Subventions d'investissement	-35	37				2
Retraites	-51					-51
Provisions réglementées	-862	219				-643
Activation de reports déficitaires (a)	10 299	-10 299				
Crédit-bail	-19	1				-18
Homogénéisation des amortissements	-124	17			-5	-112
Limitation des impôts différés	-60	-51				-111
Charges à répartir		-3				-3
Frais d'acquisition sur titres		13			-10	3
Total des impôts différés nets	11 210	-10 005	73		-1	1 277
Dont :						
Impôt différé Actif	11 210					2 442
Impôt différé Passif						1 165

Note 10.2. Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Résultat avant impôt des entreprises intégrées (hors éléments inhabituels)	-40 768	-4 833	-27 252
Charge d'impôt théorique à 34,33 %	13 996	1 659	9 356
Différence de taux sur les sociétés françaises	-67		
Différence de taux sur les sociétés étrangères	-299	573	-271
Utilisation des déficits antérieurs	2 087	824	
Impôt différé actif non constaté (a)	-10 402	-912	-4 953
Reprise des impôts différés actifs sur déficits antérieurs	-10 299		
Charges non déductibles et produits non imposables	-5 345	1 413	
Autres différences	-364	-106	159
Effet du taux réduit	-23	7	-604
Crédit d'impôt		444	
Contrôle fiscal			-1 605
Charge d'impôt réelle	-10 716	3 902	2 082
Taux d'impôt effectif	26,29 %	80,73 %	7,64 %

(a) Le groupe a décidé de ne pas prendre en compte les pertes reportables d'un certain nombre de sociétés, soit par mesure de prudence, soit parce qu'il s'agissait de sociétés sortantes du périmètre de consolidation.

Il existe une convention d'intégration fiscale entre Oeneo et les sociétés suivantes : Tonnellerie Radoux, Sciage du Berry, Seguin Moreau & Cie, Sambois, Tonnellerie Gatard, Oeneo Bouchage, Suber France et Sibel.

Chaque société filiale constate son impôt comme si elle était imposée seule. Les économies d'impôts réalisées par le groupe à raison de l'intégration fiscale et liées aux déficits et aux moins-values sont comptabilisées et conservées dans la société Oeneo. Le boni d'intégration fiscale au titre de l'exercice 2004 s'élève à 1 525 K€.

En contrepartie, la filiale bénéficiera de ses déficits reportables l'exercice où elle redeviendra bénéficiaire et la société Oeneo supportera alors la charge d'impôt à concurrence du montant des déficits ou moins values précédemment transférés.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale de la filiale, aucune indemnisation ne sera accordée par la société Oeneo à sa filiale au titre de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aurait été la cause. En particulier, les déficits fiscaux subis pendant l'intégration fiscale et non utilisés par la filiale restent acquis à la société Oeneo en sa qualité de société tête de groupe.

Enfin, et compte tenu du fait que les objectifs du business plan pour l'année 2003 n'ont pas été atteints, le groupe a décidé d'annuler les impôts différés précédemment activés à son bilan, cf. les éléments explicatifs détaillés au paragraphe 5.2.3.2.

Détail des crédits d'impôt sur résultats déficitaires de l'exercice non activés :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003
Intégration fiscale France	8 360	
Corchos de Merida	625	
Sibel Taponés	85	113
Grupo Sabaté Sud Americana	83	
Suber Suisse	489	227
Sabaté Suisse	18	
Sabaté USA		98
Sabaté Diosos Australasia		122
Schahinger	223	
SDA Barrels	444	
Sabaté South Africa	75	
Arcobel Pavimientos		1 787
Asecork		209
Autres sociétés		49
Total	10 402	2 605

Etat des déficits fiscaux cumulés (en base) non activés des filiales étrangères :

(En K€)	Décembre 2004
Sibel Taponés	4 978
Corchos	13 030
Total	18 008

Note 11. Valeurs mobilières de placement :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Brut	1 406	7 901	1 138
Provisions			
Net	1 406	7 901	1 138

Dont actions propres Oeneo :

	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Nombre	144	144	3 750
En K€ :			
Brut	0	0	17
Provisions	0	0	0
Net	0	0	17

L'évaluation au cours de marché au 31 décembre 2004 ne révèle pas de plus-value ou de moins value potentielle.

4.2. Notes sur le bilan passif.

Note 12. Variation des capitaux propres consolidés :

Note 12.1. Variation des capitaux propres groupe :

(En K€)	Notes	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Ecart de conversion	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2001		8 543	65 059	3 817	180	77 598
Résultat consolidé de l'exercice (Part du groupe)				-27 960		-27 960
Variation des écarts de conversion					-2 756	-2 756
Reprise de provisions Risques et Charges				132		132
Autres mouvements				38	-42	-3
Situation au 31 décembre 2002		8 543	65 059	-23 973	-2 618	47 011
Résultat consolidé de l'exercice (Part du groupe)				-2 817		-2 817
Variation des écarts de conversion					-2 620	-2 620
Affectation du résultat et apurement du compte report à nouveau (social)			-33 785	33 785		-
Augmentation de capital		7 261	6 740			14 001
Reprise de provisions Risques et Charges				8		8
Situation au 31 décembre 2003		15 804	38 014	7 003	-5 238	55 583
Résultat consolidé de l'exercice (Part du groupe)				-64 802		-6 802
Variation des écarts de conversion					-498	-498
Augmentation de capital		1	4			5
Ecart de réévaluation (passage MEE à IG)				-6		-6
Autres variations				26		26
Situation au 31 décembre 2004		15 805	38 018	-57 779	-5 736	-9 692

Note 12.2. Variation des intérêts minoritaires :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Intérêts minoritaires ouverture	11	438	689
Augmentation de capital			10
Dividendes versés	-5	-59	
Résultat de la période (hors éléments inhabituels)	116	4	97

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Eléments inhabituels (quote-part des intérêts minoritaires)			
Variation de change			
Autres mouvements (a)	632	-372	-358
Intérêts minoritaires clôture	754	11	438

(a) Cette variation inclut le passage de titres mis en équivalence à intégration globale du sous-groupe Schahinger.

Note 13. Provisions pour risques et charges :

(En K€)	Note	Décembre 2003	Variation périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Ecart de conversion	Décembre 2004
Litiges	(a)	8 571		2 937	-2 806	-1 416		-1	7 285
Restructurations	(b)	4 432	-28	11 077	-2 664	-627		-1	12 189
Risques fiscaux	(c)	1 928		6	-388	-13			1 533
Prime de remboursement des obligations	(d)	2 513							2 513
Risques divers		1 641	-7	103	-1 213	-188		1	337
Retraites		351		131					482
Provisions pour impôts différés	(e)	-		627			601	-63	1 165
Ecart d'acquisition passif (net)	(f)	181	102			-210		1	74
Total des provisions pour risques et charges		19 617	67	14 881	-7 071	-2 454	601	-63	25 578

Note a : les procédures de suivi des litiges, en particulier celles relatives aux litiges clients, ont été renforcées par le groupe depuis 2002 dans sa division Bouchage, où les risques de réclamation clients pour « goût de bouchon » sont conséquents. Dans cette division, ainsi que dans certaines entités de la Tonnellerie, toutes les réclamations clients sont répertoriées dans une base de données qui permet leur identification et leur suivi individualisé. Les litiges qui entrent en phase contentieuse sont suivis de manière spécifique via une autre base de données et donnent lieu à la constitution de provisions selon la méthodologie présentée ci-après.

Le groupe provisionne de manière systématique tout litige avec un tiers dès lors que celui-ci est d'ordre légal ou contractuel (responsabilité civile pour les dommages causés à autrui ou non-satisfaction d'une obligation contractuelle antérieure à la date de clôture, même si ces dommages sont découverts postérieurement à cette date de clôture).

Les provisions constituées comprennent tout d'abord les indemnités éventuelles ou les coûts de réparation du préjudice subis par les clients, pour les montants que le groupe estime pouvoir avoir à supporter en fine suite à une transaction ou à un jugement, et en prenant en compte l'évolution des taux de change. Elles comprennent ensuite le cas échéant les frais annexes qui pourraient être engagés : honoraires d'avocats ou d'experts, frais de procédure. Pour chaque litige, le groupe prend en compte la prise en charge possible des litiges par son assureur. Le niveau des provisions est réajusté en fonction des dernières informations disponibles à chaque clôture ; la masse des dossiers en jeu explique les mouvements encore importants sur ces provisions, mouvements essentiellement justifiés par l'extinction de litiges ou la révision de l'appréciation du risque sur des litiges existant au 31 décembre 2003 par opposition à la survenance de nouveaux litiges.

L'essentiel de la provision de 7 285 K€ au 31 décembre 2004 est constituée de la provision pour litiges clients (6 675 K€), principalement afférente à des litiges produits pour déviation organoleptique (« goût de bouchon »). Compte tenu du fait que des litiges sont encore actifs, et du préjudice que la révélation d'informations détaillées pourrait causer à Oeneo dans la défense de ses intérêts légitimes, le groupe ne peut pas fournir d'informations plus détaillées sur les principaux cas de litiges.

Note b : Les dotations correspondent principalement aux provisions constituées afin de couvrir les dépenses à effectuer dans le cadre de la mise en œuvre du plan Phoenix. Elles concernent principalement la division Bouchage et le Holding.

Note c : La provision dans les comptes couvre principalement un litige fiscal à l'étranger.

Note d : La provision pour risque, constituée en 2001 afin de faire face au risque de remboursement de la prime des obligations convertibles, a été utilisée à hauteur de 645 K€ pour couvrir le remboursement de l'obligation convertible 1996 et présente un solde de 2,5 M€ pour couvrir la prime de remboursement afférente aux titres en circulation de l'émission de 1999.

La société a choisi l'approche d'une opération unique pour ses obligations à prime de remboursement convertibles en actions. Par conséquent, la dette est enregistrée pour son prix d'émission (et non de remboursement). Il n'y a pas de prime de remboursement à amortir car la dette est éventuelle. Néanmoins, une provision pour risque doit être constituée pour faire face à la charge liée à un remboursement probable.

Note f : Voir la note sur les impôts différés (note 10).

Note g : Voir la note afférente aux écarts d'acquisition (note 5).

Note 14. Emprunts et dettes financières :

Note 14.1. Ventilation des emprunts et dettes financières selon la nature du financement :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Dettes bancaires :			
Dettes bancaires à moyen et long terme, part à moins d'un an	3 368	13 097	21 032
Dettes bancaires à moyen et long terme, part supérieure à un an	71 341	68 124	84 225
Concours bancaires courants	49 262	32 290	29 884

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Dettes non bancaires :			
Dettes obligataires	18 315	18 452	24 347
Participation des salariés	1 364	2 885	2 922
Crédit-bail	168	1 053	1 073
Autres dettes non bancaires	4 158	1 754	2 638
Total des emprunts et dettes financières	147 976	137 655	166 121

Dettes bancaires à moyen et long terme : Cette dette est constituée de deux composantes.

Emprunt syndiqué (66,1 M€ au 31 décembre 2004, échéances intégrale-ment à plus d'un an) : Consécutivement à la restructuration de la dette effectuée en 2003, et aux amortissements pratiqués jusqu'au 30 juin 2004 inclus, la dette bancaire à moyen et long terme du groupe au 31 décembre 2004 est composée principalement d'un unique emprunt syndiqué pour 66,1 M€ (75,7 M€ à la mise en place au 30 juin 2003 avec une maturité de sept ans), à taux variable et amortissable trimestriellement. Oeneo a signé un accord avec son pool bancaire le 28 décembre 2004, par lequel les banques consentent à un report de l'amortissement de ce prêt pour une période de deux ans, valable de l'échéance amortissable du 30 septembre 2004 jusqu'à l'échéance du 30 juin 2006, ce qui revient à prolonger la durée d'amortissement du prêt de deux ans. Les remboursements du capital de cet emprunt reprendront à compter du 30 septembre 2006 selon la périodicité initiale, les échéances qui ont fait l'objet de l'accord précité seront remboursées à la fin du prêt soit entre le 30 septembre 2010 et le 30 juin 2012. La part à plus d'un an de cet emprunt s'élève à 66,1 M€. La signature de l'accord du 28 décembre 2004 avec les banques ne modifie pas la marge initiale du financement (200 points de base). Les intérêts continueront à être payés aux conditions contractuelles pendant la période de franchise de remboursement en capital de deux ans. Le contrat de prêt initial prévoyait une marge initiale de 200 points de base qui pouvait se réduire dans le temps au fur et à mesure de l'amélioration des ratios de structure financière du groupe, mais l'évolution de la situation financière d'Oeneo rend la mise en œuvre de cette mécanique de réduction de la marge improbable, et en conséquence Oeneo l'écarte de ses hypothèses. Enfin, dans l'accord du 28 décembre 2004, les banques ont renoncé à l'application des ratios financiers (« covenants ») existants dans le contrat de prêt d'origine pour les exercices 2004 et 2005. De nouveaux ratios seront déterminés entre Oeneo et ses banques début 2007 sur la base des comptes clos le 31 décembre 2006 (pour application aux comptes des exercices 2006 et suivants).

Cet accord a été passé avec le pool bancaire français sous la condition de réaliser au premier semestre 2005 une levée de fonds par augmentation de capital pour un montant minimum de 20 M€. Oeneo a obtenu les autorisations nécessaires de ses actionnaires réunis en assemblée générale mixte le 1^{er} février 2005 pour lancer une émission d'Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA), et a pour objectif une levée de fonds de 26,7 M€ au premier semestre 2005. Fort du soutien d'ORPAR, l'actionnaire de référence d'Oeneo, qui s'est engagé à souscrire à cette opération à hauteur de 20 M€, le conseil d'administration d'Oeneo estime avoir ainsi réuni les ressources financières nécessaires à la réalisation du plan stratégique du groupe.

Cet emprunt syndiqué est garanti par un nantissement du Holding sur les titres des principales filiales françaises du groupe ; il comporte une clause d'exigibilité particulière, le passage d'Orpar en dessous d'un seuil de détention de 19,95 % du capital ou des droits de vote ; il est assorti d'engagements usuels pour ce type de financement.

Autres emprunts moyens long terme (8,6 M€ au 31 décembre 2004, soit 3,4 M€ à moins d'un an et 5,2 M€ à plus d'un an) : Le groupe dispose d'autres emprunts à moyen et long terme, pour la somme totale de 8,6 M€, dont 1,7 M€ soit 20 % sont soumis à covenants.

En effet, parmi ces emprunts, la société bénéficie à travers sa filiale Seguin Moreau Napa Cooperage d'un emprunt à moyen long terme dont le capital restant dû au 31 décembre 2004 s'élève à 2,1 M\$, et dont la part de

remboursement à plus d'un an est de 2,0 M\$. Cet emprunt fait partie d'un accord englobant également des lignes court terme, pour un montant d'autorisations de 2,0 M\$. L'ensemble de ces facilités bancaires est soumis à un dispositif de covenants (ratios financiers) que cette filiale américaine ne respecte pas intégralement au 31 décembre 2004. La banque ne s'est pas à ce stade prévalu des covenants pour demander l'exigibilité du prêt, cette filiale américaine étant actuellement en discussion avec sa banque locale pour obtenir une levée des covenants. Cette même banque a le 14 décembre 2004 accordé à cette filiale un nouvel emprunt bancaire de 250 000 \$ destiné à financer des investissements de productivité.

Concours bancaires courants :

— En France : la restructuration de la dette à moyen et long terme en juin 2003 a été assortie de la mise en pool des autorisations court terme du groupe avec échéance au 30 juin 2004, pour un montant maximum cumulé en France de 42,8 M€, se décomposant en lignes de crédit « spot » et en affacturage du poste client. Ces financements court terme sont garantis par la mise en gage avec tierce détention d'un stock de matières premières et par les comptes clients des sociétés françaises. L'accord signé avec les banques le 28 décembre 2004 prévoit le maintien de l'intégralité de ces concours bancaires court terme, avec des conditions identiques de fonctionnement et de coût jusqu'au 30 juin 2006. Au vu de la situation financière du groupe qui sera présentée aux banques en mai 2005, ces dernières étudieront la possibilité de proroger ces concours jusqu'au 30 septembre 2006.

En cas de non paiement par le client à l'échéance de la facture, il est contractuellement prévu que la société rachète sa créance et trouve une solution avec son client. Dans les comptes consolidés, l'affacturage est donc traité comme une dette financière car il ne relève pas d'un caractère déconsolidant. Le taux de financement des encours clients cédés est de 89 %, et les intérêts facturés le sont au taux Euribor + 0,67 % en moyenne. A la clôture 2004, 13,5 M€ de financements étaient en place sous forme d'affacturage.

Dans l'accord du 28 décembre 2004, les banques du pool de crédit court terme ont donné leur accord, si des facilités court terme complémentaires s'avéraient nécessaires, pour l'octroi d'un concours bancaire complémentaire d'un montant maximum de 8,3 M€ entre mai et octobre 2005. Ce crédit court terme d'un montant de 6,3 M€ serait garanti par le nantissement en premier rang de titres de filiales étrangères et par le nantissement de stock de matières premières. De plus, pendant cette période, une des sociétés d'affacturage utilisée par les sociétés commerciales du groupe autoriserait un financement complémentaire maximum de 2 M€, financement provenant de la restitution de la rétention de financement de 15 % jusque là conservée par la société d'affacturage.

— En Espagne : les filiales espagnoles du groupe bénéficient de lignes court terme pour 3,5 M€, sous forme de découvert pour 1,8 M€ et de lignes d'escompte du poste client pour 1,7 M€. Les découverts bancaires (1,8 M€) sont accordés jusqu'au 30 juillet 2005 au plus tard. Quant aux lignes d'escompte, leurs échéances sont indéfinies pour 1 M€, et au plus tard à fin mai 2005 avec renouvellement automatique pour 0,7 M€.

— En Italie : la filiale italienne dispose en source de financement court terme d'une ligne d'escompte de son poste client pour un montant de 180 K€. Au cours de l'année 2004, la filiale italienne a signé un contrat d'affacturage de son poste client pour un montant maximum de 1 M€. A la clôture 2004, 0,2 M€ de financements étaient en place sous forme d'affacturage.

— Aux Etats-Unis : deux filiales américaines utilisent des lignes de découvert à hauteur de 2,3 M\$ sur une autorisation globale de 3,5 M\$, soit 2,0 M\$ pour Seguin Moreau Napa Cooperage et 1,5 M\$ pour Radoux Inc.

Ces deux lignes de crédit sont assorties de covenants (ratios financiers), qui ne sont pas intégralement respectés au 31 décembre 2004. Les banques mettant à disposition ces facilités bancaires ne se sont pas à ce stade pas prévalus de cette situation pour dénoncer ces lignes, sachant que les filiales négocient actuellement la levée de ces covenants.

— En Australie : les filiales peuvent utiliser une ligne de découvert de 1 MAUD, et de financement par cession du poste client sous forme d'affacturage pour un montant maximum de 8 MAUD, qui peut être tirée tant en dollars australiens qu'en dollars américains ou en euros.

Dettes obligataires : Il reste au bilan 2004 un seul emprunt obligataire convertible, dont la parité de conversion, la maturité et la rémunération ont été modifiées suite à une assemblée générale des porteurs d'obligations qui s'est tenue le 19 juillet 2004, et dont les décisions ont été approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 septembre 2004.

Les caractéristiques de cet emprunt après modification sont les suivantes :

- Capital restant du 18 315 K€ (130 822 obligations à 140 €) ;
- Echéance : 1^{er} janvier 2009 (précédemment le 1^{er} janvier 2006) ;
- Taux d'intérêt annuel : 7 % (précédemment 3 %) ;
- Parité d'échange : 40 actions pour une Océane (précédemment 4,24) ;
- Prime de remboursement : 19,21 € par obligation, la prime, représentant un montant total de 2 513 K€, est intégralement provisionnée au bilan depuis l'exercice 2001.

Autres dettes : Le groupe bénéficie d'autres sources de financement :

- la participation des salariés de certaines sociétés françaises bloquée en compte courant à hauteur de 1,4 M€ ;
- des actifs mobiliers financés en crédit-bail pour 0,2 M€ ;
- des dettes non bancaires pour 4,2 M€ correspondant :
 - à une avance en compte courant de l'actionnaire de référence Orpar : Oeneo a bénéficié en 2004 de l'appui de son actionnaire Orpar, qui lui a apporté 2,4 M€ sous forme d'apport en compte courant dans le cadre de la restructuration financière du groupe. Cette somme est à

valoir sur l'engagement d'Orpar de souscrire à la prochaine augmentation de capital d'Oeneo. Ce compte courant n'a pas fait l'objet d'une rémunération à fin 2004, la société ayant néanmoins provisionné des intérêts à un taux en rapport avec le coût habituel de ses ressources financières à court terme,

- à un financement en provenance d'une société d'aide au développement espagnole, pour 0,9 M€,
- à des intérêts courus non échus sur l'ensemble de la dette pour 0,8 M€.

Note 14.2. Echancier des dettes financières :

L'échéancier des dettes financières inscrites au bilan est le suivant :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Dettes à moins d'un an	56 818	47 851	50 916
Dettes de 1 à 5 ans	60 176	69 366	114 409
Dettes à plus de cinq ans	30 982	20 438	796
Total des emprunts et dettes financières	147 976	137 655	166 121
Dont :			
Emprunts obligataires convertibles	18 315	18 452	24 347
Emprunts crédit-bail	168	1 013	1 073

Note 14.3. Répartition par nature de taux : L'analyse par devise et la répartition par nature de taux des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2004 est la suivante :

(En K€)	Zone Euro	Autres	Total
Taux fixe	21 851	175	22 026
Taux variable	121 034	4 916	125 950
Total par devise	142 885	5 091	147 976

La dette à taux fixe s'élève au 31 décembre 2004 à 22 026 K€. 83 % de cette dette est constituée par le programme d'obligations convertibles dont le capital restant dû s'élève à 18 315 K€.

La dette à taux variable est couverte au 31 décembre 2004 pour 22 702 K€, soit 18 % du total de la dette à taux variable. Les instruments financiers utilisés sont exclusivement à la clôture 2004 des swaps d'échange de taux fixe contre variable.

(En K€)	Au 31/12/04	Au 31/12/03
Niveau de dette à taux variable moyen et long terme	71 497	80 487
Niveau de dette à taux variable court terme	54 453	32 518
Total dette à taux variable	125 950	113 005
Couverture de taux en place	-22 702	-32 002
Position nette après gestion	103 248	81 003

La position nette après gestion correspond au montant de la dette à taux variable qui ne fait pas l'objet d'une couverture de taux afin de la transformer en dette à taux fixe.

Oeneo n'utilise pas d'instrument financier dans un but spéculatif.

Ventilation des instruments de couverture :

	Date début contrat	Date fin de contrat	Age des contrats (mois)	Couverture au 31/12/04	En %
SWAP Classique : échange taux variable contre taux fixe					
Couverture I	03/02/00	05/02/07	48	10 702	47 %
Couverture II	05/08/02	03/02/05	17	12 000	53 %
Total couvertures de taux				22 702	

Compte tenu de son analyse des marchés de taux, le groupe n'a plus initié de couvertures de taux depuis août 2002.

Note 14.4. Répartition par devise :

Répartition par devise	31/12/04	31/12/03
En K€ :		
EUR	142 885	135 401

Répartition par devise	31/12/04	31/12/03
USD	3 494	2 255
CHF	15	0
AUD	1 582	
Total	147 976	137 655

Le groupe gère de manière centralisée son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours de change, en mettant en place des couvertures par le biais d'opérations à terme et d'achat d'option d'achat ou de vente de devises.

Les positions commerciales (vente-achat) sont couvertes pour des durées comprises entre six mois et un an. Les positions des filiales sont compensées, de manière à couvrir l'exposition nette au risque de change.

L'endettement en euro représente 97 % de l'endettement du groupe. Les dettes libellées en devises étrangères sont remboursées dans la devise d'émission de l'emprunt.

Note 15. Autres dettes et comptes de régularisation :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Impôts sur les bénéfices . . .	-11		
Avances et acomptes reçus sur commandes	689	604	432
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	144	137	633
Dettes fiscales, sociales et autres dettes	12 253	11 154	13 767
Produits constatés d'avance .	9 302	4 395	4 039
Compte de régularisation . . .	3	3	3
Total des autres dettes et comptes de régularisation	22 380	16 293	18 874

Le poste « Produits constatés d'avance » augmente sous l'effet de la comptabilisation de subventions à recevoir, liées principalement aux investissements effectués dans l'usine Diamant, en Espagne. Ces subventions, inscrites en immobilisations financières avec pour contrepartie le poste produits constatés d'avance, sont reprises en compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les actifs ayant été subventionnés.

4.3. Notes sur le compte de résultat.

Note 16. Chiffre d'affaires :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002	Variation 2004/2003
France	56 544	59 769	74 195	
Export	106 159	110 870	127 550	
Total du chiffre d'affaires	162 703	170 639	201 745	7 936

Note 17. Autres produits d'exploitation :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Production stockée	7 909	489	-4 309
Production immobilisée . . .	0	-173	-885
Subventions d'exploitation . .	65	73	235
Reprises sur provisions et transferts	5 890	9 381	8 171
Subventions d'investissement	307	1 103	736
Autres produits (*)	4 537	10 938	17 714
Total des autres produits d'exploitation	18 708	21 811	21 662

Note (*) :

Le poste « Autres produits d'exploitation » comprend essentiellement les produits résultant de la vente de stocks de liège et de merrains, présents au bilan en quantités excédentaires :

— Sur l'exercice 2004, le déstockage de liège brut s'est élevé à 4 073 K€ et le déstockage de merrains à 309 K€, soit un total de 4 382 K€ ;

— Sur l'exercice 2003, le déstockage de liège brut s'est élevé à 8 829 K€ et le déstockage de merrains à 1 796 K€, soit un total de 10 625 K€ ;

— Sur l'exercice 2002, les déstockages de liège brut et de merrains s'élevaient respectivement à 16 462 K€ et 692 K€.

Note 18. Charges et produits financiers :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Intérêts des emprunts et des découverts	-5 480	-5 925	-7 394
Intérêts des emprunts obligataires convertibles	-884	-792	-853
Autres charges financières . .	-1 826	-1 851	-759
Autres produits financiers . .	1 521	2 239	1 135
Résultat financier hors change	-6 669	-6 329	-7 871
Gain de change	2 208	3 116	3 843
Perte de change	-2 467	-3 962	-4 028
Résultat des opérations de change	-259	-846	-185
Total des charges et produits financiers	-6 928	-7 175	-8 056
Charges financières reclassées en éléments inhabituels			
Total des charges et produits financiers	-6 928	-7 175	-8 056

— Détail des autres produits financiers :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Escomptes obtenus	77	65	129
Bonification d'intérêts en Espagne (1)	64	139	117
Reprise provisions sur titres .	292	364	
Autres produits financiers . .	1 088	1 671	889
Total des autres produits financiers	1 521	2 239	1 135

— Détail des autres charges financières :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Dotation provisions risques et charges	-46		-219
Cession de titres		-364	
Dotation provisions sur titres		-75	
Autres charges financières . .	-1 780	-1 412	-540
Total des autres charges financières	-1 826	-1 851	-759

(1) La filiale Corchos de Merida bénéficie de programmes régionaux de bonifications d'intérêts sur certains emprunts. Ces bonifications sont rapportées au résultat au fur et à mesure du paiement des intérêts.

(2) Le solde net des autres produits et charges financières, soit - 692 K€, correspond principalement à une créance irrécouvrable sur la filiale non consolidée Calamonte, dans le cadre des opérations de fermeture des activités Parquets en Espagne.

Note 19. Autres produits et charges nets :

(En K€)	Note	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Litiges	(a)	1 047	-878	-12 644
Restructurations	(b)	-13 732	-3 447	-9 797
Risques fiscaux		-190	2 309	-4 436
Autres		-730	-882	-3 436
Total Autres produits et charges nets		-13 605	-2 899	-30 313

(a) Ce produit net reflète essentiellement une indemnité reçue de l'assureur pour solder le litige l'opposant au groupe sur l'étendue de la couverture d'assurances au titre de litiges ayant fait l'objet d'une procédure collective devant les tribunaux de Californie, soit 2 M€, nette des coûts de traitement des litiges éteints durant l'année 2004 et des variations de provisions.

(b) Les autres produits et charges nets traduisent les coûts de restructuration engagés dans le cadre du plan Phoenix. Ils concernent principalement la division Bouchage, mais aussi le Holding et la Tonnellerie.

Note 20. Ventilation de l'impôt au compte de résultat :

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Impôt exigible	1 977	1 694	992
Impôt différé	-12 695	2 208	1 067

(En K€)	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Carry back			23
Total des impôts sur le résultat	- 10 718	3 902	2 082

Ventilation entre impôt sur résultat courant et sur résultat exceptionnel :

(En K€)	Décembre 2004
Impôt sur résultat courant	- 10 661
Impôt sur résultat exceptionnel	- 57
Total des impôts sur le résultat	- 10 718

Compte tenu de la non réalisation de son précédent business plan, les impôts différés activés en regard de perspectives bénéficiaires qui ne se sont pas avérées ont été annulés, entraînant dans les comptes annuels 2004 une charge de 10,2 M€.

Note 21. Résultats par action :

Note 21.1. Résultat net par action : Le résultat net par action est calculé conformément à l'avis N° 27 de l'Ordre des experts comptables (O.E.C.). Le niveau de résultat pris en compte est celui revenant à l'entreprise consolidante à savoir, le Résultat net - part du groupe. Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Note 21.2. Résultat net dilué par action : Le résultat net dilué par action est calculé conformément à l'avis N° 27 de l'O.E.C. Le niveau de résultat pris en compte est le Résultat net - part du groupe. Le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Les instruments dilutifs sont les instruments qui donnent droit à un accès différé au capital de la société consolidante (comme par exemple les obli-

Note 22. Informations sectorielles :

— Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation par division :

(En K€)	Décembre 2004				Décembre 2003				Décembre 2002			
	Tonnellerie	Bouchage	Parquets	Total	Tonnellerie	Bouchage	Parquets	Total	Tonnellerie	Bouchage	Parquets	Total
Chiffre d'affaires	84 997	77 706		162 703	85 471	81 219	3 949	170 639	99 577	94 531	7 637	201 745
Résultat d'exploitation	2 530	- 22 598	170	- 20 238	9 379	- 3 304	- 834	5 241	17 941	- 5 618	- 1 206	11 117

— Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation par zone d'activité (*) :

(En K€)	Décembre 2004			Décembre 2003			Décembre 2002		
	France	Autres zones	Total	France	Autres zones	Total	France	Autres zones	Total
Chiffre d'affaires	98 889	63 814	162 703	100 580	70 059	170 639	105 782	95 963	201 745
Résultat d'exploitation	- 11 883	- 8 355	- 20 238	2 727	2 514	5 241	10 974	143	11 117

(*) La zone d'activité est déterminée par la localisation du siège social des entreprises.

Ventilation des actifs par zone géographique :

(En K€)	Notes	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
France		117 487	150 432	159 255
Europe	(a)	69 006	73 624	85 581
Amériques	(b)	16 868	19 702	29 635
Océanie	(c)	8 884	3 648	3 985
Reste du monde	(d)	3 441	6 171	6 361
Total actif		215 646	253 578	284 820

Les chiffres comparatifs de 2003 et 2002 sont différents de ceux publiés au document de référence 2003, en raison de la rectification d'une erreur.

Note (a) : Zone Europe :

La zone Europe comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Georgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Suède, Suisse, Turquie et Yougoslavie.

Note (b) : Zone Amériques :

La zone Amériques comprend les pays suivants : Argentine, Barbade, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Haïti, Martinique, Mexique, Paraguay, Uruguay et Venezuela.

gations convertibles, les OCEANE ou les bons de souscription) et dont l'émission future éventuelle en actions ordinaires se traduit par une diminution du bénéfice par action. Pour le calcul sont retenus l'ensemble des instruments dilutifs émis par la société consolidante, quel que soit leur terme et indépendamment de la probabilité de conversion en actions ordinaires, en retenant chaque instrument séparément, du plus dilutif au moins dilutif.

Pour le calcul du résultat net dilué par action, il convient également de distinguer la date de réception des fonds correspondant à la création potentielle d'actions. Au niveau du groupe Oeneo, nous avons donc distingué deux cas de figures :

— obligations convertibles en actions (OCEANE) où les fonds sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs ;

— options et bons de souscription d'actions où les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits.

Pour ce qui est des obligations convertibles, le résultat net avant dilution a été corrigé en incorporant le montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisés en cas de conversion des obligations convertibles.

En ce qui concerne le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat net (de base) par action, celui-ci est corrigé du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des obligations convertibles.

Pour ce qui est des options de souscription d'actions, les fonds recueillis (à la date d'exercice des droits attachés aux instruments dilutifs) sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché déterminé sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées au prix du marché vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits. Le montant net ainsi calculé vient s'ajouter au nombre d'actions en circulation et constitue le dénominateur (méthode du rachat d'actions ou Treasury Stock Method).

Lorsque le résultat net (de base) par action est négatif, le résultat net dilué par action est identique à ce résultat de base. En effet, conformément à l'avis N° 27 de l'O.E.C., « la perte diluée par action serait nécessairement inférieure à la perte de base (toute prise en compte d'un instrument dilutif répartirait en effet la perte sur un plus grand nombre d'actions) et cet instrument ne pourrait être considéré comme dilutif ».

Note (c) : Zone Océanie :

La zone Océanie comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Note (d) : Reste du monde :

La zone Reste du monde comprend les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Chine, Chypre, Corée, Hong-Kong, Inde, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Maroc, Mauritanie, Réunion, Taïwan et Tunisie.

4.4. Autres informations.

Note 23. Passifs éventuels : Consécutivement à la résolution du litige qui l'opposait à son assureur, et qui s'est soldé pour Oeneo par l'encassement d'une indemnité de 2 M€, Oeneo et son assureur abandonnant leurs poursuites respectives à l'encontre l'un de l'autre, Oeneo n'a pas connaissance de passifs éventuels de nature à significativement impacter ses comptes consolidés.

Note 24. Instruments dilutifs. — Le nombre de titres au 31 décembre 2004 pouvant donner accès au capital est le suivant :

	Nombre de titres	Ouvrant droit à nombre de titres
Actions	15 804 901	15 804 901
Océane	130 822	5 232 880
Options de souscription	512 324	591 020
Bons de souscription d'action	7 260 213	3 630 106
Total		25 258 907

Les informations ci-dessus présentées prennent en compte :

— l'ajustement de la parité des Océane, décidé par l'assemblée générale des obligataires du 19 juillet 2004, et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2004 ;

— du remboursement de l'emprunt obligataire émis en 1996, et de l'emprunt obligataire FCPE.

Note 25. Rémunération des mandataires sociaux :

Nature	2004	2003	2002
Organes de direction	879	392	1 822
Total	879	392	1 822

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se décompose ainsi :

— Rémunération de M. Gérard Epin, président directeur général jusqu'au 7 octobre 2004, total de 829 K€ :

— Pour l'année 2004, une rémunération principale de 608 K€ décomposée en une partie fixe égale à 344 K€, une partie variable égale à 250 K€, des jetons de présence pour 8 K€ et des avantages en nature pour 5 K€, l'ensemble de cette rémunération étant déterminée annuellement par le conseil d'administration, sur recommandation du comité des ressources humaines. Au premier semestre 2004, après examen des règles décrites au Document de référence 2003 fixant la révision de la rémunération variable du président directeur général, le conseil a constaté leur inapplicabilité au regard des critères définis à l'origine et des résultats financiers 2003. Il a en conséquence adapté les ratios pour la détermination de ce variable, avec un plafonnement à 75 % de la rémunération fixe, ce qui n'était pas le cas précédemment, et décidé d'une rémunération variable payable en 2004 au titre de l'exercice 2003. La rémunération versée à M. Epin par Oeneo pour l'année 2003 a été de 393 K€ (fixe 300 K€, variable 82 K€, jetons de présence 8 K€, autres 3K€),

— Dans le cadre de son départ, Oeneo a réglé en 2004 à M. Gérard Epin la somme de 222 K€, à titre indemnitaire couvrant le préavis, la rupture du contrat et l'indemnité compensatrice de congés payés. Au terme d'une procédure de conciliation devant le tribunal de prud'hommes de Paris, Oeneo est engagée à verser en 2005 et 2006 une somme complémentaire de 600 K€, et des dédommagements divers pour la somme de 66 K€. Ces montants sont provisionnés intégralement au bilan 2004,

— La somme totale versée pour l'année 2004 à M. Gérard Epin s'élève donc à 829 K€ ;

— Oeneo a versé en 2004 pour M. Gérard Epin des cotisations retraites pour la somme de 62 K€ et 2 K€ au titre d'une mutuelle (respectivement 69 K€ et 2 K€ euros en 2003),

— Oeneo n'a pas attribué de stock-options en 2004 ;

— Rémunération de M. Philippe Bayet, directeur général délégué non administrateur, au titre de ses fonctions opérationnelles, total de 31 K€ :

— Pour l'année 2004, la rémunération fixe calculée au prorata de la rémunération annuelle, entre le 26 octobre 2004 (date de nomination) et le 31 décembre 2004, s'élève à 31 K€, à laquelle s'est ajouté un avantage en nature sur cette même période pour 1 K€,

— Sur la même période, Oeneo a versé une somme de 7 K€ au titre des cotisations retraites et de mutuelles,

— Au 31 décembre 2004, Oeneo a provisionné la somme de 30 K€ pour couvrir une éventuelle prime à verser au titre de l'année 2004,

— M. Bayet dispose dans son contrat de travail d'une clause d'indemnité minimale de 18 mois de salaire brut en cas de licenciement, soit 150 % de la masse salariale annuelle concernée ;

— Rémunération du président directeur général M. Marc Hériard Dubreuil, en fonction depuis le 7 octobre 2004, et du vice-président et directeur général délégué M. François Hériard Dubreuil, en fonction depuis le 26 octobre 2004, total de 19 K€ :

— MM. François et Marc Hériard Dubreuil ont décidé pour l'année 2004 d'exercer leurs fonctions sans autre rémunération que leurs jetons de présence reçus en tant qu'administrateurs, d'un montant de 8 K€ pour M. François Hériard Dubreuil et de 11 K€ pour M. Marc Hériard Dubreuil.

Oeneo précise enfin que les dirigeants arrivés en 2004 n'ont pas bénéficié de « Prime d'arrivée ».

Note 26. Effectifs moyens :

	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Cadres.	153	146	138
Etam.	150	145	160

	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Employés	123	126	191
Ouvriers	766	858	1 018
Personnel mis à la disposition de l'entreprise	26	44	26
Total des effectifs	1 217	1 319	1 533
Dont :			
Bouchage.	640	677	806
Tonnellerie	564	578	596
Parquets.		53	122
Holding	13	11	9

5. – Engagements hors bilan.

Le suivi des engagements hors bilan fait l'objet d'un reporting au niveau de la Direction financière du groupe, deux fois par an, dans le cadre des audits des comptes des filiales et de la consolidation des comptes du groupe. Par ailleurs, les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une autorisation préalable a minima de la Direction financière du groupe.

Note 27. Engagements de hors bilan liés à l'activité courante :

(En K€)	Note	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Effets escomptés non échus		0	0	2 074
Aval, caution et garantie données.	(a)	43 211	31 515	14 466
Nantissement	(b)	95 591	97 047	45 740
Achat à terme de devises		599	792	
Vente à terme de devises		0	848	335
Créances garanties par des sûretés réelles				
Couvertures de taux.	(c)	22 702	32 001	
Total des engagements hors bilan.		166 103	162 203	62 615
Dont sûretés réelles		99 591	97 047	41 804

(a) Ce montant correspond aux tirages court terme effectués sur les lignes bancaires mises à disposition par le pool des banques françaises auprès des filiales d'Oeneo (cf. Note 14 - Emprunts et dettes financières). C'est une contre garantie donnée par Oeneo à ce pool. Mis en place en 2003, ces financements sont déjà inscrits au passif consolidé du groupe pour 99,8 % de ce montant et ne constituent donc pas un engagement financier supplémentaire par rapport au passif déjà comptabilisé.

(b) Ce montant correspond principalement :

— à hauteur de 66 107 K€ au solde du prêt syndiqué effectué par le pool des banques françaises à Oeneo et mis en place en 2003 (cf. note 14 Emprunts et dettes financières), qui est garanti par les titres des filiales Seguin Moreau, Radoux, Sabaté et Suber ;

— à hauteur de 29 600 K€ aux tirages court terme effectués sur les lignes bancaires mises à disposition par le pool des banques françaises auprès des filiales d'Oeneo (cf. Note 14 - Emprunts et dettes financières) garantis par un nantissement de stocks ; ces financements ont également été mis en place en 2003.

Ces nantissements sont donnés aux banques et établissements financiers au titre des financements mis en place par les établissements prêteurs au groupe ou à ses filiales. Ces financements sont déjà intégralement inscrits au passif du bilan, et ils ne constituent donc pas un engagement financier supplémentaire par rapport au passif déjà comptabilisé.

(c) Ce montant correspond aux opérations de couverture de taux destinés à réduire l'exposition du groupe aux risques liés à une fluctuation des taux d'intérêts. Le montant de ces couvertures s'élevait à 32 001 K€ fin 2003 et 45 118 K€ fin 2002.

Note 28. Engagements hors bilan complexes. — Il n'existe aucun engagement hors bilan complexe dans les comptes du groupe.

Note 29. Nantissements, garanties et sûretés :

Note 29 (a). Nantissements d'actions de l'Emetteur inscrites au nominatif pur :

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'Emetteur	% de capital nanti de l'Emetteur
Vallespir Investissement	Caisse Régionale Sud Méditerranée, Perpignan	23/08/01	20/08/05	Remboursement de crédit	50 000	0,59 %
Total		10/10/02	10/10/05	Remboursement de crédit	305 000	3,57 %
					355 000	4,16 %

Note 29 (b). Nantissements d'actions de l'Emetteur inscrites au nominatif administré :

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif administré	Adresse du titulaire	Nombre de titres
Orpar	123, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris	1 265 154
Mr Le Bail Guy	121, rue Jules Brisson, 16100 Cognac	10
Total		1 370 778

Ces titres nantis n'étant pas administrés par l'établissement teneur des titres au nominatif comme pour la note 31 (a), la société n'a pas accès aux modalités détaillées de ces nantissements.

Note 29 (c). Nantissement d'actifs de l'Emetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières) :

Type de nantissement / hypothèque	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant du capital restant dû	Total poste du bilan (4)	Part de l'actif nanti sur le total du poste (En %)
Sur immobilisations incorporelles					
Fonds de commerce Sabaté 18 ^e rang	Novembre 1998	Novembre 2005	68		0,7 %
Fonds de commerce Sabaté 16 ^e rang	Novembre 1999	Novembre 2006	261		2,6 %
Fonds de commerce Sibel	Juillet 1999	Juillet 2006	215		2,2 %
Fonds de commerce Sibel	Juillet 1999	Juillet 2006	265		2,7 %
Fonds de commerce Sibel	Novembre 1998	Novembre 2005	37		0,4 %
Fonds de commerce Sibel 2 ^e rang	Juin 1999	Juin 2006	91		0,9 %
Total immobilisations incorporelles			937	9 970	9,4 %
Sur immobilisations corporelles					
Hypothèque immeuble Cumières	Décembre 1996	Décembre 2008	103		0,1 %
Hypothèque immobilière Seguin Moreau Napa Cooperage	Décembre 2003	Décembre 2028	1 529		1,9 %
Total Immobilisations corporelles			1 632	81 546	2,0 %
Sur immobilisations financières					
Titres Sibel (1)	Novembre 1999	Novembre 2005	915		0,5 %
Titres Seguin Moreau (2)	Juin 2003	Juin 2012	66 107		36,1 %
Titres Radoux (2)					
Titres Sabaté (2)					
Titres Suber (2)					
Total immobilisations financières			67 022	183 113	36,6 %
Total général			69 591	274 629	

Notes :

(1) Nantissement de 265 994 actions Sibel (99,9 % des titres).

(2) Nantissement de 100 % des titres.

(3) Utilisation des tirages pour un montant de 29,6 M€ au 31 décembre 2004 sur une autorisation maximale de 30 M€.

(4) :

— Pour les postes Immobilisations incorporelles et corporelles le total du poste du bilan correspond à la valeur brute cumulée des immobilisations au bilan consolidé du groupe ;

— Pour le poste Immobilisations financières, le total du poste du bilan correspond à la valeur brute des titres dans le bilan social de la société-mère Oeneo.

L'ensemble des nantissements est effectué au profit des établissements bancaires prêteurs au groupe.

Note 29 (d). Nantissement d'autres éléments d'actifs :

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant du capital restant dû	Total poste du bilan (4)	Part de l'actif nanti sur le total du poste en %
Nantissement de stock :					
Bois (merrains) (1)	Juin 2003	Juin 2006	16 000		19,7 %
Bois (merrains) (1)	Juin 2003	Juin 2006	9 000		11,1 %
Produits semi-finis (1)	Juin 2003	Juin 2006	5 000		6,2 %
Total			30 000	81 143	37,0 %

(1) Utilisation des tirages pour un montant de 29,6 M€ au 31 décembre 2004 sur une autorisation maximale de 30 M€.

L'ensemble des nantissements est effectué au profit des établissements bancaires prêteurs au groupe.

6. – Événements significatifs postérieurs au 31 décembre 2004.

Entrée dans le périmètre de consolidation. — Oeneo a réalisé début février 2005 le dernier tiers de son engagement pris en 2003 d'acquiescer la totalité des actions du groupe australien de Tonnellerie Schahinger, montant ainsi son taux de participation de 66 % à 100 %. Cette Tonnellerie est spécialisée dans le chêne américain.

Cessions d'actifs : Le début de l'année 2005 a vu les deux divisions du groupe concrétiser les premières mesures du plan de réorganisation stratégique décidé par le conseil d'administration.

Ainsi, la division Tonnellerie a conclu fin 2004 la cession de sa merranderie en chêne américain située à Bloomfield (Etats-Unis), pour la somme encaissée de 0,9 M€ (4). Cette vente d'un actif non stratégique à l'exploitation déficitaire (pertes opérationnelles de 0,9 M€ en 2003 et 0,7 M€ en 2004) contribuera à l'amélioration des profits du groupe. Philippe Rapacz, directeur général délégué d'Oeneo en charge de la Tonnellerie, a déclaré à

cette occasion : « Cette opération permet de concentrer aujourd'hui nos efforts sur le cœur de métier de nos marques Seguin Moreau et Radoux. Tout en contribuant au désendettement du groupe, cette cession d'actifs nous permet d'investir immédiatement 385 000 € sur la merranderie en chêne français de Seguin Moreau située à Velines en Dordogne, afin de renforcer la qualité et la performance de nos fabrications tout en diminuant significativement dès 2005 les coûts de production. »

La Division Bouchage d'Oeneo a réalisé une première partie de son programme de concentration de ses activités sur les bouchages technologiques, en signant avec un partenaire industriel les accords suivants :

— Une vente de lièges naturels pour la somme de 8,8 M€, avec un paiement échelonné sur l'exercice 2005 ;

— La vente de la filiale Sabatè Maroc, positionnée sur le liège naturel et employant 80 personnes, pour un montant de 2,0 M€, avec un paiement sur l'année 2005 ;

— Une cession d'actifs industriels non stratégiques sur le site Corchos de Merida situé à San Vicente de Alcantara (Espagne) pour un montant de 0,4 M€, avec une reprise des effectifs (38 personnes), et un accord de sous-traitance.

Ces cessions sont accompagnées d'un accord de partenariat portant sur l'achat de lièges entrant dans la composition de ses bouchages technologiques (Altec, Diam), qui contribue ainsi à sécuriser les approvisionnements en matières premières de cette division, pour servir les clients de ce segment du marché à fort potentiel.

Assemblée générale mixte du 1^{er} février 2005 : Afin de mettre en œuvre la nouvelle stratégie du groupe, décrite au paragraphe 4.1.4, et principalement caractérisée par une focalisation de la division Bouchage sur le marché porteur des bouchons technologiques, en complétant les investissements nécessaires ainsi que les coûts de restructuration, conformément aux engagements pris avec le pool bancaire français, le conseil d'administration d'Oeneo a réuni en assemblée générale mixte les actionnaires le 1^{er} février, pour leur demander, notamment, de se prononcer sur le principe d'une prochaine augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 54 millions d'euros.

Lors de cette assemblée générale mixte, les actionnaires ont donné les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration pour initier cette opération, pour un montant maximum nominal de 54 millions d'euros. Oeneo rappelle que l'Autorité des marchés financiers a accordé à Orpar, principal actionnaire du groupe, une dérogation à l'obligation de lancer une offre publique d'achat en cas de franchissement du seuil de 33 1/3 % par suite de la souscription d'Orpar à cette opération (5). En conséquence, Orpar pourra réaliser son engagement de souscription, pour un montant de 20 millions d'euros à titre irréductible et réductible, à l'émission qui sera prochainement lancée sans avoir, en cas de franchissement de seuil de 33,33 % du capital ou des droits de vote de la société, à devoir déposer un projet d'offre publique d'achat. L'opération de marché considérée visera à lever, en un premier temps, un total de 26,7 millions d'euros. L'exercice de bons de souscription qui seraient attachés à chaque action émise permettrait une levée de fonds additionnelle.

Oeneo s'est donné pour objectif de réaliser cette opération de marché d'ici à fin mai prochain.

Contrôle fiscal. — Oeneo a été informé le 5 janvier 2005 du démarrage d'un contrôle fiscal portant sur les comptes de la société-mère pour les exercices 2002 et 2003.

(4) La moins-value comptable afférente à cette vente, incluse dans le montant des provisions annoncées dans le communiqué de presse Oeneo du 23 décembre, a été intégrée au résultat comptable 2004, l'accord avec le repreneur ayant été passé dans les tous derniers jours de l'année 2004.

(5) Communiqué Euronext du 15 décembre 2004.

V. — Rapport des commissaires aux comptes.

Mmes, MM. les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Oeneo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

— l'information exposée dans la note 14 de l'annexe concernant les modalités de financement du groupe ;

— l'information exposée dans la note relative aux « Principes comptables, méthodes d'évaluation, modalités de consolidation et comparabilité des comptes » concernant l'évaluation des immobilisations incorporelles du groupe et des stocks, et la reprise des déficits reportables du régime d'intégration fiscale français.

II. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 14 de l'annexe expose les modalités de financement du groupe. Nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de son financement.

— Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note relative aux « Principes comptables, méthodes d'évaluation, modalités de consolidation et comparabilité des comptes » expose les approches retenues dans l'évaluation des immobilisations incorporelles et des stocks, et la reprise des déficits reportables du régime d'intégration fiscale français. Les données prises en compte dans ces calculs découlent de comptes d'exploitation prévisionnels des filiales classées par division, établis par le management du groupe et dont les principales hypothèses ont été approuvées par le conseil d'administration de la société Oeneo dans le cadre la révision de la stratégie du groupe opérée fin 2004 au vu des difficultés rencontrées. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations sur lesquelles se fondent ces approches et à revoir les calculs effectués par le groupe, dont les conséquences sont présentées dans les notes 5, 6 et 10 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. Néanmoins, nous attirons votre attention sur le fait que le rapport de gestion mentionne l'impossibilité dans laquelle se trouve la société de communiquer à la date de rédaction dudit rapport une information quantifiée et pertinente, contrôlée et auditée sur les divergences significatives générées par l'application des IFRS. Cette information est également mentionnée dans le rapport du président de votre conseil d'administration sur le contrôle interne, établi dans le cadre de l'article L. 225-37, alinéa 7 du Code de commerce.

Paris et Perpignan, le 15 février 2005.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit :	Fourcade Audit Associés :	Fidulor Grant Thornton,
Membre de Grant Thornton International :	BERNARD FOURCADE, Associé ;	FRANÇOIS PONS, Associé.
JEAN-CLAUDE VIARNAUD, Associé ;		

B. — Comptes sociaux.

I. — Bilan au 31 décembre 2004.

Actif	Notes	31/12/04			31/12/03	31/12/02
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Concessions, brevets		549	-502	47	296	31
Clause de non concurrence		2 543	-2 543	0	1 735	2 244
Immobilisations incorporelles . .	1, 2	3 092	-3 045	47	2 031	2 275
Terrain						
Constructions						45
Installations techniques						
Autres immobilisations corporelles		10	-9	1	87	64
Immobilisations corporelles en cours						10

Actif	Notes	31/12/04			31/12/03	31/12/02
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Avances						
Immobilisations corporelles	1, 2	10	-9	1	87	122
Participations		183 113	-60 728	122 385	182 350	182 347
Créances rattachées à des participations	5	20 741	-10 529	10 212	28 319	41 790
Autres participations						
Autres immobilisations financières	5	2 046		2 046	955	44
Immobilisations financières	1, 3, 5, 9	205 900	-71 257	134 643	211 624	224 181
Total de l'actif immobilisé		209 002	-74 311	134 691	213 743	226 578
Matières premières						
Encours de production						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés						
Clients et comptes rattachés	3, 5	3 172	-8	3 165	1 134	1 727
Autres créances	3, 5	30 768		30 768	25 052	5 283
Valeurs mobilières de placement	6	1	-1	0	5 197	17
Disponibilités		816		816	784	590
Charges constatées d'avance	5, 7	31		31	56	82
Total de l'actif circulant	9	34 788	-8	34 780	32 223	7 699
Charges à répartir	4	750		750	961	347
Ecarts de conversion actif	8	1		1	1 088	384
Total de l'actif		244 540	-74 319	170 221	248 016	235 008

Passif	Notes	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Capital social	10	15 805	15 804	8 543
Prime d'émission, de fusion et d'apport		85 278	85 273	112 318
Réserve légale		1 628	789	789
Réserves réglementées		75	75	75
Autres réserves				1 281
Report à nouveau		32 163		-23 872
Résultat de l'exercice		-68 621	33 002	-11 193
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Capitaux propres		66 328	134 943	87 941
Provisions pour risques	12	2 514	3 601	5 760
Provisions pour charges	12	2 362	410	2 818
Provisions pour risques et charges		4 876	4 011	8 578
Avances conditionnées				
Emprunts obligataires convertibles	13	18 315	18 458	25 154
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13, 14, 15	69 002	72 346	47 561
Emprunts et dettes financières divers	13	8 249	16 253	14 843
Fournisseurs et compte rattachés	13	2 454	973	1 297
Dettes fiscales et sociales	13	705	922	1 321

Passif	Notes	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Autres dettes	13	292	8	48 307
Dettes	13, 16, 18	99 017	108 960	138 483
Ecarts de conversion passif	17	1	101	6
Produits constatés d'avance				
Total du passif		170 221	248 016	235 008

II. — Compte de résultat. (En milliers d'euros.)

	Notes	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires net	20	7 366	3 257	2 847
Production stockée				0
Production immobilisée				0
Subventions d'exploitation				0
Reprises sur provisions et transferts de charges	26	171	1 195	0
Autres produits		0	4	116
Total produits d'exploitation		7 538	4 456	2 963
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11	0
Variation de stock				0
Autres achats et charges externes		6 810	3 185	3 742
Impôts, taxes et versements assimilés		223	128	90
Salaires et traitements		1 511	1 094	1 014
Charges sociales		635	513	480
Dotations aux amortissements sur immobilisations		731	617	332
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation			6	2
Dotations aux provisions sur actif circulant		7	154	0
Autres charges		168	112	239
Total charges d'exploitation		10 086	5 820	5 899
Résultat d'exploitation	21	-2 548	-1 364	-2 936
Produits financiers des participations		10 446	29 111	8 526
Produits financiers des créances de l'actif immobilisé		44	690	0
Autres intérêts et produits assimilés		1 154	1 679	34
Reprises sur provisions et transferts de charges		11 391	9 262	7 149
Différences positives de change		963	809	328
Produits nets sur cession de VMP		13	12	12
Total des produits financiers		24 011	41 564	16 049
Dotations financières aux amortissements et provisions		70 603	1 250	20 325
Intérêts et charges assimilés		14 446	12 013	5 374
Différences négatives de change		1 594	218	187
Total des charges financières		86 643	13 481	25 886
Résultat financier	22	-62 632	28 083	-9 837
Résultat courant		-65 180	26 719	-12 773
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			84	187
Produits exceptionnels sur opérations en capital		7		15
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		9 358	4 650	354
Total produits exceptionnels	23	9 365	4 734	556

	Notes	2004	2003	2002
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion . . .		1 086	393	2 453
Charges exceptionnelles sur opérations en capital . . .		8 964	414	77
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		3 884		4 614
Total charges exceptionnelles	23	13 934	808	7 144
Résultat exceptionnel	23	-4 569	3 926	-6 588
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	24	-1 127	-2 357	-8 168
Résultat net		-68 621	33 002	-11 193

III. — Tableau des flux de trésorerie.

(En K€)	2004	2003	2002
Exploitation :			
Résultat net	-68 621	33 002	-11 193
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Amortissements et provisions	54 469	-12 038	17 771
Variation des impôts différés			
Plus-values de cession, nettes d'impôt	8 957	371	66
Marge brute d'exploitation	-5 195	21 334	6 644
(Augmentation)/Diminution du besoin en fonds de roulement	1 559	-2 948	8 447
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	-3 636	18 386	15 091
Investissement :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-95	-278	-2 673
Acquisition de titres de participation (y compris frais d'acquisition)		-25	-15 093
Octroi de prêt et avances à long terme	-2 632	-34 539	

(En K€)	2004	2003	2002
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles, nettes d'impôt	7	0	15
Cessions de participations		0	
Remboursement de prêts et avances à long terme	9 390	5 386	
Incidence des fusions et apports partiels d'actif			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	6 670	-29 456	-17 751
Financement :			
Augmentation/(Réduction) de capital	5	14 001	
Dividendes versés		0	
Emission d'emprunts (net des frais d'émission d'emprunts)	770	75 077	
Remboursement d'emprunts	-5 459	-57 798	-6 247
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-4 684	31 280	-6 247
Incidence des fusions et apports partiels d'actif			
Variation de trésorerie (b - a + c)	-1 650	20 211	-8 907
a. Trésorerie d'ouverture	5 973	-14 236	-5 329
b. Trésorerie de clôture	-395	5 973	-14 236
c. Incidence de la variation des comptes de cash pooling	4 718		

Note : La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs mobilières de placement et les concours bancaires courants.

Commentaires :

Afin d'améliorer la lisibilité des flux de trésorerie, l'incidence de la variation des fonds mis temporairement à la disposition des filiales conformément à la convention de trésorerie signée avec Oeneo est présentée dans la variation de trésorerie. Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé sur les données comparatives, les informations retraitées suivantes sont communiquées pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (retraité)	31 658 K€
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement (inchangé)	-29 456 K€
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement (inchangé)	31 280 K€
Variation de trésorerie (dont 13 270 K€ liés au cash pooling)	33 481 K€

IV. — Tableau des filiales et participations.

(En K€) 31 décembre 2004	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenue (En %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par Oeneo et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Oeneo	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par Oeneo au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales (+ 50 %) :										
Oeneo Bouchage (anciennement Sabaté)	7 912	-20 226	100	37 409	0	19 927	24 258	59 067	-19 176	
Sibel (ex. SC Finances)	1 423	-638	100	11 411	0	448	4 165	13 110	-642	
Radoux	686	4 724	100	8 052	8 052		18 000	20 517	2 390	7 246
Seguin Moreau	2 017	12 756	100	110 566	108 228	294	41 000	44 873	501	1 773
Oeneo Australasia	57	-617	100	1 600	1 600			8 714	-1 193	
Gatard	692	669	100	3 050	3 050			2 408	600	360
Oeneo Suisse	324	3 074	100	5 156	0			8	-62	
Sabaté Afrique du Sud	0	-301	100	0	0			467	-218	
Suber Suisse	2 593	-4 066	100	2 512	0			3 678	-1 429	
Sabaté Italie	50	1	80	40	0			4 570	38	
Suber France	750	-818	100	1 100	0		2 550	1 595	1 437	
Sous-total	16 504	-5 442		180 896	120 931	20 669	89 973	159 007	-17 754	9 379
Filiale (de 10 à 50 %) :										
V.B.C.	646	334	36	762	0			0	9	
Adelaide Cooperage	0	323	36	4	4			72	4	

(En K€) 31 décembre 2004	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenue (En %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par Oeneo et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Oeneo	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par Oeneo au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Radoux South Africa	57	1 525	50	1 450	1 450			2 594	181	72
Sous-total	703	2 182		2 216	1 454			2 666	194	72
Total	17 207	- 3 260		183 113	122 385	20 669	89 973	161 673	- 17 560	9 450

V. — Annexes aux comptes sociaux.

Annexes au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2004 dont le total est de 170 221 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant une perte de 68 621 K€.

1. — Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles édictées par le Plan comptable général 1999 et aux principes comptables fondamentaux en vigueur en France et aux hypothèses de base suivantes :

- Prudence ;
- Continuité de l'activité ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont présentés en milliers d'euros (K€).

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations incorporelles. — Les brevets, concessions, licences et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les brevets et marques sont amortis linéairement sur une durée de dix ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de un à trois ans.

Un amortissement exceptionnel a été pratiqué sur un actif incorporel, relatif à une clause de non concurrence liée à l'acquisition de la société Bufi (renommée Oeneo Suisse), en raison de l'abandon de cette clause par le groupe dans le cadre d'une opération de désinvestissement.

A chaque arrêté, lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est inférieure à leur valeur d'utilité, un amortissement exceptionnel est pratiqué si la dépréciation est jugée définitive, ou une provision est constituée dans le cas contraire.

b. Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en utilisation du bien).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installation générale et agencements : 10 ans ;
- Matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans ;
- Mobilier : 10 ans.

A chaque arrêté, lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est inférieure à leur valeur d'utilité, un amortissement exceptionnel est pratiqué si la dépréciation est jugée définitive, ou une provision est constituée dans le cas contraire.

c. Immobilisations financières. — La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition des titres hors frais accessoires, et une provision est éventuellement constituée si la valeur d'utilité, notamment fondée sur le calcul des goodwill et les perspectives de rentabilité, est inférieure à la valeur d'acquisition.

La méthode utilisée pour ce faire s'appuie sur les calculs de juste valeur effectués pour les besoins des comptes consolidés. Tout d'abord, des calculs de cash-flows prévisionnels sont effectués au niveau des deux divisions du groupe constituant son activité « Vins », Bouchage et Tonnellerie, selon les principes détaillés infra. Ces cash-flows prévisionnels sont ensuite actualisés pour établir une valeur d'entreprise de chaque division du groupe. De cette valeur d'entreprise est alors soustraite la dette propre à chaque division, de manière à obtenir la valeur d'utilité des titres.

Principes d'actualisation : Pour l'exercice 2004, les calculs d'actualisation ont été effectués selon les mêmes principes généraux qu'en 2003, mais en tirant les leçons de l'échec du précédent plan : Oeneo a donc interprété de manière plus conservatrice les possibilités laissées par la norme comptable, en adoptant les principes suivants :

— Période d'actualisation des cash-flows : 2005/2009, soit 5 ans correspondant aux premières années du plan Phoenix, au lieu de 20 ans précédemment ;

— Valeur terminale calculée à partir du flux prévisionnel de l'année 2009 actualisé à l'infini avec le taux d'actualisation retenu et plafonnée à 70% selon la règle suivante : valeur terminale $\leq 70\%$ (Σ cash-flows actualisée + valeur terminale) (pas de plafond en 2003) ;

— Taux d'actualisation : 9,5 % au lieu de 7,1 % précédemment pour

refléter un degré de risque perçu comme supérieur compte tenu des réalités de l'année 2004 et de l'ampleur du plan de restructuration lancé dans la division Bouchage ; compte tenu de la structure du bilan à la fin de l'année 2004, ce coût n'a pas pu être déterminé comme en 2003 par rapport à la pondération dans les ressources du groupe entre capitaux propres et dette. Il résulte donc d'une appréciation effectuée selon la méthode agrégative, l'augmentation du taux d'actualisation par rapport à l'exercice passé reflète principalement une augmentation du taux de risque spécifique au groupe, suite à l'échec du plan en vigueur à fin 2003. Le taux retenu est basé sur un coût des fonds propres de 26%, un coût de la dette de 4,5% et un ratio dettes/fonds propres cible de 260% à trois ans, en cohérence avec le plan Phoenix.

Hypothèses du plan : Le plan Phoenix traduit d'abord la révision de la stratégie du groupe opérée fin 2004 au vu des difficultés rencontrées. La division Bouchage doit se focaliser sur l'offre de bouchons technologiques, dont Altec et Diamant sont les fers de lance. La division Tonnellerie doit se concentrer sur la partie noble du métier, le chêne français, et développer de nouveaux produits à valeur ajoutée, tant dans ses métiers traditionnels, la barrique, que dans les produits alternatifs, copeaux et staves, déjà répandus dans le nouveau monde, et réduire ses coûts ;

— La division Bouchage, hors activités de négoce sur des gammes de bouchons traditionnels, prévoit à 3 ans un chiffre d'affaires de 63 M€ et un résultat opérationnel de 18 %, pour un effectif de 300 personnes ; par souci de prudence, les calculs d'actualisation des cash-flows ont été réalisés sur la base d'un chiffre d'affaire prévisionnel à 3 ans de 52 M€, pour un résultat opérationnel de 9,2 % ; pour l'année 2009, dernière année d'actualisation des cash-flows le chiffre d'affaires retenu est de 57 M€ et le résultat opérationnel de 12,5 % ;

— La division Tonnellerie prévoit à 3 ans un chiffre d'affaires de 85 M€ et un résultat opérationnel de 17 % ; ces objectifs, qui laissent à la division une marge de sécurité par rapport aux résultats dégagés par ses principaux concurrents, n'ont en conséquence pas été abattus pour les besoins des calculs d'actualisation des cash-flows ; pour l'année 2009, dernière année d'actualisation des cash-flows le chiffre d'affaires retenu est de 89 M€ et le résultat opérationnel de 19,2 %.

Les tests pratiqués ont confirmé la décision prise dès le premier semestre de provisionner les titres de participation, mais les provisions sur titres se sont révélées plus fortes en raison principalement d'une part de la connaissance pleine et complète du plan Phoenix mais surtout de l'ajustement des paramètres de calculs d'actualisation. Cet ajustement est en effet apparu nécessaire en raison de la nouvelle appréciation portée sur le risque spécifique au groupe consécutivement à l'échec du business plan précédent.

d. Créances. — Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont uniquement constituées de créances sur des sociétés du groupe.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e. Valeurs mobilières de placement. — La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

f. Opérations en devises. — En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

Les dettes, créances, disponibilité en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Ecart de conversion ».

La société a adopté la méthode de la position globale de change pour valoriser ses dettes et créances en devises, c'est-à-dire que pour les opérations dont les termes sont suffisamment proches, les pertes et gains de change latents sont compensés et le montant de la provision pour risques éventuellement constituée est limité à l'excédent des pertes latentes de change sur les gains latents.

g. Notion de résultat courant et exceptionnel. — Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

h. Intégration fiscale. — La société a opté pour entrer dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est la société tête de groupe.

Ce périmètre comprend les sociétés suivantes :

- Oeneo ;
- Oeneo Bouchage (ex. Sabaté S.A.S.) ;
- Suber France ;
- Sibel (ex. SC Finances) ;

- Seguin Moreau ;
- Sambois ;
- Gatard ;
- Radoux ;
- Sciage du Berry.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale, les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :

— Les charges d'impôt sont comptabilisées dans les filiales comme en l'absence d'intégration ;

— La société-mère comptabilise le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Aucun impôt n'étant dû par le groupe d'intégration fiscale, la différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale par la société ressort à 1 525 K€ (produit d'intégration fiscale, voir note 24 sur la ventilation de l'impôt sur les sociétés).

Il n'y a aucun déficit reportable antérieur à l'option.

La décomposition de la charge d'impôt sur les sociétés est détaillée dans la note 24 « Répartition de l'impôt sur les sociétés ».

En cas de sortie de la société filiale du groupe d'intégration, aucune indemnisation ne sera accordée par la société Oeneo à la société filiale au titre de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aura été la cause. En particulier, les déficits subis pendant l'intégration fiscale et non utilisés par la société filiale resteront acquis à la société Oeneo en sa qualité de société tête de groupe.

i. Contrôle fiscal. — Les redressements relatifs au contrôle fiscal intervenu dans le courant de l'exercice 2003 et portant sur les exercices 1998, 1999 et 2000 avaient donné lieu à la constatation d'une provision pour risques et charges, pour un montant de 401 K€ comptabilisé l'exercice précédent et correspondant aux sommes notifiées mais non encore appelées.

Ces sommes ayant été appelées au cours de l'exercice 2004, cette provision pour impôts a été intégralement reprise en résultat exceptionnel (voir notes 12 et 23).

Enfin, la société a été informée le 5 janvier 2005 du démarrage d'un contrôle fiscal portant sur les comptes de la société-mère pour les exercices 2002 et 2003.

j. Provision pour risque de non conversion des obligations. — Lors d'une émission d'obligations convertibles en actions comportant une prime de remboursement, celle-ci n'est pas comptabilisée en dettes du fait de la probable conversion (future) en actions et donc du non remboursement.

Toutefois, après l'émission de l'emprunt et jusqu'à la conversion ou le remboursement, une provision pour risques est constituée pour faire face à la charge liée à un remboursement probable.

2. – Faits caractéristiques de l'exercice.

Modification du contrat de l'emprunt obligataire du 27 novembre 1999. — L'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2004 a approuvé la modification du contrat de l'emprunt obligataire du 27 novembre 1999, votée en assemblée des obligataires le 19 juillet dernier. Cette modification porte sur la parité de conversion, passée à 40 actions pour une obligation, le taux d'intérêt porté de 3 à 7 % et enfin l'échéance, allongée de trois ans, et ainsi portée au 1^{er} janvier 2009. Cette opération de refinancement obligataire a ainsi apporté à Oeneo une ressource financière complémentaire de 20,8 M€ (capital restant du et prime de remboursement) sur la période 2006-2008.

Changement de structure de direction. — Le conseil d'administration d'Oeneo a décidé, lors de sa séance du 7 octobre 2004, de changer l'organisation de sa direction vers un recentrage des activités sur les métiers de base dans leurs lieux de production. En conséquence, il a nommé, à titre intérimaire, M. Marc Hériard Dubreuil, président directeur général, en remplacement de M. Gérard Epin.

Dans sa séance du 26 octobre, le conseil d'Oeneo, sur proposition de M. Marc Hériard Dubreuil, a nommé M. François Hériard Dubreuil vice président et directeur général délégué. En outre, dans le souci de développer les deux activités historiques du groupe et de concentrer son équipe de direction sur les sites opérationnels en France et à l'international, le conseil sur proposition de M. Marc Hériard Dubreuil a désigné, en qualité de directeurs généraux délégués, MM. Philippe Rapacz, Pascal Fougère, Philippe Gillaizeau et Philippe Bayet.

M. Philippe Rapacz assume la direction de la division Tonnellerie et M. Pascal Fougère celle de la division Bouchage. M. Philippe Bayet est en charge de la direction financière et juridique du groupe et M. Philippe Gillaizeau assume la direction des ressources humaines et de la coordination.

Adoption du plan Phœnix. — Face à des difficultés persistantes, en octobre 2004, le conseil d'administration d'Oeneo a également décidé la mise en œuvre d'un programme de réorientation stratégique au sein de son activité Bouchage, qui consacre désormais l'ensemble de ses capacités industrielles et de ses savoir-faire à la fabrication de bouchons « technologiques » : ces bouchons gagnent régulièrement de la part de marché au détriment des bouchons naturels, produits en perte de vitesse. La division Bouchage d'Oeneo entend ainsi valoriser ses avantages compétitifs fondés sur une politique constante d'innovation technologique menée depuis plus de dix ans. Illustration de ce statut de leader technologique du secteur du bouchage des vins revendiqué par Oeneo, l'année 2004 a vu le lancement international du bouchon « Diam », premier bouchon en liège à teneurs

infinitésimales en TCA (6). Ce bouchon a été récompensé à l'occasion du salon international de l'équipement du vin Vinitech 2004 par le Trophée d'or de l'innovation. Disponible depuis l'été 2004 par le biais d'un partenariat externe de traitement de la matière liège, ce produit révolutionnaire sera à compter de l'été 2005 fabriqué à partir de liège traité par l'usine « Diamant » d'Oeneo, actuellement en cours de construction en Espagne (site de San Vicente de Alcantara). La division continuera en 2005 de proposer à ses clients une gamme de produits traditionnels pour vins tranquilles et vins effervescents, qui seront approvisionnés en négoce. Cette activité, historiquement peu rentable, est appelée à cesser en 2006 sauf à dégrader une rentabilité jugée suffisante.

Le conseil d'administration a également décidé de l'accélération des programmes de réduction de coûts dans sa division Tonnellerie, et d'un programme de cession d'activités non stratégiques. L'accent sera aussi mis sur le développement de nouveaux produits, tant sur les métiers traditionnels de la Tonnellerie, les barriques, que sur le développement de l'offre en produits alternatifs, copeaux et staves.

L'ensemble de ce programme, baptisé Plan Phœnix, a permis de fédérer autour d'Oeneo son principal actionnaire, Orpar, et son pool de banques françaises, afin qu'Oeneo puisse disposer des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre son plan de retour à la profitabilité.

Renégociations bancaires. — Pour financer son plan de réorganisation stratégique, Oeneo a signé un nouvel accord avec ses banques. Cet accord comprend :

— une franchise de remboursement de deux ans (échéances de septembre 2004 à juin 2006 reportées de 2 ans) à compter de septembre 2004 de l'emprunt syndiqué (voir § 14) ;

— une renonciation à l'application des covenants au titre des exercices 2004 et 2005 ;

— une possibilité de financements court terme complémentaires selon les besoins à hauteur de 4,2 M€ (7).

Cet accord est conditionné à la réalisation d'une augmentation de capital, avec une levée de fonds minimale de 20 M€ au premier semestre 2005. Cette augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions à bons de souscription d'actions, a été autorisée par l'assemblée générale mixte du 1^{er} février 2005. Les actionnaires ont délégué au conseil d'administration la possibilité d'émettre des actions jusqu'à un montant nominal maximum de 54 millions d'euros, montant incluant les actions qui pourraient être émises dans une seconde temps suite à l'éventuel exercice de bons de souscription. Cette opération de marché est prévue au printemps 2005. Dans un premier temps, et avant l'exercice éventuel des bons de souscriptions d'actions potentiellement attachés à l'émission immédiatement considérée, Oeneo s'est donné pour objectif de lever 26,7 M€. Orpar, principal actionnaire d'Oeneo, s'est engagé à souscrire à l'opération pour la somme de 20 M€ (8), et, en conséquence, le conseil d'administration estime avoir réuni les ressources financières nécessaires à Oeneo pour réaliser son plan de réorganisation.

Abandon de créance. — Afin de permettre la recapitalisation de la filiale Suber France, Oeneo a abandonné dans l'exercice un montant de créances financières de 1 826 K€. Cet abandon a été comptabilisé en charges financières.

Annulation de titres. — Dans le cadre de la réorganisation juridique liée à la fermeture de l'activité Parquet, la filiale Arcobel Pavimientos a été liquidée le 30 novembre 2004. En conséquence, les titres de cette filiale ont été annulés.

(6) TCA ou trichloroanisole, molécule communément admise comme étant à l'origine du goût de bouchon.

(7) Le complément à 8,3 M€ des possibilités de financements court terme complémentaires selon les besoins, tel qu'annoncé par le communiqué de presse du 3 janvier 2005, est attribué aux filiales opérationnelles du groupe.

(8) L'Autorité de marchés financiers a accordé le 14 décembre 2004 à Orpar une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat en cas de franchissement du seuil de 33 1/3% (communiqué AMF du 15 décembre 2004).

3. – Notes sur le bilan.

3.1. Notes sur le bilan actif.

Note 1. Tableau des immobilisations :

(En K€)	Valeur brute début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
		Acquisitions	Fusion	Virements de poste à poste	Cessions/Réductions	
Frais de recherche et de développement.						
Concessions, brevets	470	84			5	549

(En K€)	Valeur brute début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		
		Acquisitions	Fusion	Virements de poste à poste	Cessions/Réductions	Valeur brute en fin d'exercice
Clause de non concurrence	2 543					2 543
Fonds commercial						
Total immobilisations incorporelles	3 013	84			5	3 092
Terrain						
Constructions						
Installations techniques et agencements	19	9			28	0
Matériel de bureaux informatiques et mobilier	98	3			91	10
Immobilisations en cours	0					
Avances						
Total immobilisations corporelles	117	12			119	10
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations et créances rattachées	220 388	1 067			17 602	203 853
Prêts et autres immobilisations financières	1 227	1 565			746	2 046
Total immobilisations financières	221 615	2 632			18 348	205 900
Total général	224 746	2 718			18 472	209 002

Commentaires : La diminution des créances rattachées à des participations de 17 602 K€ correspond principalement aux éléments suivants :

— Abandons de créances à caractère financier accordés dans l'exercice par Oeneo à Suber France pour un montant de 1 826 K€ ;

— Liquidation de la société Arcobel et réduction corrélative des titres de participation pour 8 956 K€ ;

— Echéances de remboursement des prêts moyen terme aux filiales.

Note 2. Tableau des amortissements :

(En K€)	Augmentations			Diminutions		
	Amortissements début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Autre (voir commentaires)	Sorties et reprises	Apport partiel d'actif	Amortissement fin de l'exercice
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets	174	333		5		502
Clause de non concurrence	808	1 735				2 543
Fonds commercial						
Total immobilisations incorporelles	982	2 068		5		3 045
Terrain						
Constructions						
Installations techniques	2	26		28		0
Matériel de bureau, informatique et mobilier	29	64		84		9

(En K€)	Augmentations			Diminutions		
	Amortissements début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Autre (voir commentaires)	Sorties et reprises	Apport partiel d'actif	Amortissement fin de l'exercice
Autres immobilisations						
Total immobilisations corporelles	31	90		112		9
Total général	1 012	2 158		117		3 054

Note (*) :

— L'augmentation des amortissements cumulés de 2 158 K€ correspond principalement à la constatation d'amortissements exceptionnels sur les immobilisations incorporelles pour 1 460 K€ ; en particulier, un amortissement exceptionnel a été pratiqué sur un actif incorporel, relatif à une clause de non concurrence liée à l'acquisition de la société Bufi (renommée Oeneo Suisse), en raison de l'abandon de cette clause par le groupe dans le cadre d'une opération de désinvestissement ;

— La diminution des amortissements cumulés de 117 K€ correspond à la constatation d'amortissements sur des cessions d'immobilisations corporelles.

Ventilation des dotations de l'exercice :

(En K€)	Amortissements			Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets	100		234		
Clause de non concurrence	509		1 226		
Fonds commercial					
Total immobilisations incorporelles	609		1 460		
Terrain					
Constructions					
Installations techniques	3		23		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	16		48		
Autres immobilisations					
Avances					
Total immobilisations corporelles	19		71		
Total général	628		1 531		

Note 3. Tableau des provisions :

(En K€)	Augmentations			Diminution		
	Montant début de l'exercice	Dotations	Autres	Reprises	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	0					
Titres de participation	9 719	59 965		8 956		60 728
Créances rattachées à des participations		10 529				10 529

(En K€)	Augmentations			Diminution		
	Montant début de l'exercice	Dotations	Autres	Reprises	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Autres immobilisations financières	272			272		0
Stocks et encours						
Clients et comptes rattachés	154	7		153		8
Comptes courants	10 031			10 031		0
Autres postes d'actif						
Total	20 176	70 501		19 412		71 265

Commentaires :

— Symétriquement à la valeur nette comptable de 8 956 K€, des titres de la société Arcobel liquidée, (voir notes 1 et 23), une provision pour dépréciation de ces titres d'un même montant a été reprise dans l'exercice.

— De même, la reprise de provision pour dépréciation des comptes courants pour un montant de 10 031 K€ correspond à un abandon de créances sur une société liquidée.

— Les filiales de la division Bouchage ont été dépréciées en totalité dans l'année pour 57 628 K€ et celles de la division Tonnellerie pour 2 337 K€.

— Une provision complémentaire pour dépréciation du prêt à moyen terme accordé à Oeono Bouchage (anciennement Sabaté) a été constatée pour 10 529 K€ ; en effet, Oeono a l'intention de recapitaliser sa filiale Oeono Bouchage sur le début de l'exercice 2005, pour environ 22,5 millions d'euros par conversion en capital de prêts et comptes courant. Or, les tests de valeur pratiqués au 31 décembre 2004 ont révélé un excédent de la valeur des titres, appréciée par la méthode des flux de trésorerie actualisés, par rapport à la dette portée par la division. Cette insuffisance, d'un montant estimé à 10 529 K€, a donc conduit à provisionner dans les comptes 2004 le prêt moyen terme sur Oeono Bouchage à hauteur de 10 529 K€.

Note 4. Charges à répartir sur plusieurs exercices :

— Mouvements des charges à répartir :

(En K€)	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements de l'exercice	Montant net fin exercice
Frais d'émission emprunt obligataire 1999-2009	190		95	95
Frais d'émission emprunt syndiqué de 75 millions d'euros (2003)	751		103	648
Frais d'acquisition de titres de participation	20		13	7
Total	961		211	750

— Nature des charges à répartir :

(En K€)	Montant d'origine	Durée d'amortissement	Amortissements cumulés	31/12/04
Frais d'émission emprunt obligataire 1999-2009	720	Sur durée emprunt	625	95
Frais d'émission emprunt syndiqué de 75 millions d'euros (2003)	802	Sur durée emprunt	154	648
Frais d'acquisition de titres de participation	92	3 ans	85	7
Total	1 614		864	750

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire Océane sont amortis sur la durée initiale de l'emprunt à compter du 16 décembre 1999, soit 6 ans.

Conformément au principe de prudence, les frais relatifs à l'allongement de l'échéance au 1^{er} janvier 2009 de cet emprunt ont été maintenus en charge de l'exercice pour 127 K€.

Les commissions bancaires sur la mise en place de l'emprunt syndiqué de 75 711 K€ sont amortis au prorata des amortissements en capital prévus initialement au contrat nonobstant la franchise de remboursement de deux ans obtenue dans le cadre de la renégociation bancaire (cf. paragraphe 5.3.5.2 Faits caractéristiques de l'exercice). Ces frais sont donc amortis sur 7 ans à compter du 30 juin 2003.

En cas de conversion d'obligations en actions, la quote-part de frais non amortie est imputée sur la prime d'émission.

Les frais d'acquisition de titres de participation sont amortis sur une durée de 3 ans.

Note 5. Echéancier des créances :

(En K€)	Echéances		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	20 741	9 548	11 193
Prêts (*)	1 955	344	1 611
Autres immobilisations financières (*)	91	91	
Sous-total	22 787	9 983	12 804
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	3 172	3 172	
Groupe et associés	30 230	30 230	
Autres	538	454	84
Charges constatées d'avance	31	31	
Sous-total	33 971	33 887	84
Total	56 758	43 870	12 888

(*) Ces postes sont regroupés sous la rubrique « Autres immobilisations financières au bilan ».

Les créances rattachées à des participations et les prêts correspondent, pour un montant de 22 624 K€, à des prêts moyen terme à taux variable accordés durant les exercices 2003 et 2004 par Oeono à certaines de ses filiales (voir note 1).

Les avances en compte courant constituent pour 30 027 K€ des fonds mis temporairement à la disposition des filiales conformément à la convention de trésorerie signée entre Oeono et ses filiales directes ou indirectes. La différence de 203 K€ par rapport au poste « Groupe et Associés » correspond à des créances liées à l'intégration fiscale.

Note 6. Différences d'évaluation sur éléments fongibles et inventaire du portefeuille de valeurs mobilières (en K€) :

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières	Nombre	Evaluation au bilan	Evaluation au prix du marché
Parts de Sicav Capitop	0	0	0

Note 7. Charges constatées d'avances :

(En K€)	2004	2003	2002
Charges d'exploitation	31	56	82
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Total	31	56	82

Note 8. Ecart de conversion actif :

— Ecart de conversion actif :

(En K€)	2004	2003	2002
Dettes financières		1 088	384
Dettes fournisseurs			
Créances clients	1		
Total	1	1 088	384

— Montant de l'écart de conversion actif non couvert par une provision pour perte de change :

(En K€)	2004	2003	2002
Rappel écart de conversion actif	1	1 088	384
Rappel provision perte de change	1	1 088	384
Montant non couvert	0	0	0

Note 9. Produits à recevoir rattachés aux postes de créances :

(En K€)	2004	2003	2002
Immobilisations financières :			
Créances rattachées à des participations	287	629	

(En K€)	2004	2003	2002
Prêts divers	23	74	45
Autres immobilisations financières			
Créances :			
Créances clients et comptes rattachés	0	67	
Autres	25	21	556
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Total	335	791	601

Les 287 K€ correspondent aux intérêts courus non échus sur les prêts moyen terme accordés par Oeono à certaines de ses filiales (voir note 1) ainsi qu'aux dividendes à recevoir.

Les 25 K€ correspondent à une créance sociale relative à la taxe sur les salaires.

3.2. Notes sur le bilan passif.

Note 10. Renseignement concernant le capital social :

a. Composition du capital social :

Eléments	Nombre	Actions ordinaires	Valeur nominale en euros
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	15 804 157	15 804 157	1
2. Actions émises pendant l'exercice	744	744	1
2.1. Emises avant division	744	744	1
2.2. Composant le capital social après division			
2.3. Emises après division			
3. Actions remboursées pendant l'exercice			
4. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	15 804 901	15 804 901	1

b. Acquisition par la société de ses propres actions : La société détient, au 31 décembre 2004, 144 de ses propres actions.

c. Actions à droit de vote double (article 27 des statuts) : Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans autre limitation que celles prévues par le Code de commerce.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué sur la demande expresse de l'actionnaire désirant bénéficier de ce droit notifiée à la société par lettre recommandée :

— à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire ;

— aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. En cas de détention des actions anciennes depuis moins de deux ans, les actions nouvelles seront admises au droit de vote double à la même date que les actions anciennes.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les actionnaires peuvent individuellement renoncer définitivement ou temporairement à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la société et aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la société.

Aucune demande d'attribution de droit de vote double n'a été adressée à la société lors de l'exercice 2004.

d. Augmentation de capital : Il n'y a pas eu d'augmentation de capital sur l'exercice.

e. Capital autorisé mais non émis, valeurs mobilières donnant accès au capital, engagements d'augmentation de capital :

	Nombre de titres	Ouvrant droit à nombre de titres
Actions	(1) 15 804 901	15 804 901
Océane	130 822	5 232 880
FCPE	(2) 0	0
Sous-total Obligations convertibles	130 822	5 232 880

	Nombre de titres	Ouvrant droit à nombre de titres
Options de souscription	512 324	591 020
Bons de souscription d'action	7 260 213	3 630 106
Total		25 258 907

(1) Ce montant correspond à 15 804 901 actions compte tenu de l'émission de 744 actions résultant de la conversion d'obligations convertibles et de bons de souscription d'actions durant l'exercice 2004.

(2) La dernière tranche de l'emprunt FCPE est arrivée à échéance le 1^{er} avril 2004. Elle n'a donné lieu à aucune conversion et a été remboursée dans son intégralité. La société n'a donc plus au 31 décembre 2004 de dette constituée d'obligations convertibles en actions réservées aux salariés du groupe dans le cadre du FCPE.

Note 11. Autres instruments financiers donnant accès au capital. — Néant.

Note 12. Tableau des provisions sur postes de passif :

(En K€)	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminution provisions utilisées	Diminutions provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litige					
Provision garantie clients					
Provision perte sur marche à terme					
Provision amendes et pénalités					
Provision pertes de change	1 088	1	1 088		1
Provision primes remboursement des obligations (1)	2 513				2 513
Autres provisions pour risques					
Provisions pour risques	3 601	1	1 088		2 514
Provision pension et obligations	9				9
Provision pour impôts	401		394	7	
Autres provisions pour charges (2)		2 353			2 353
Provisions pour charges	410	2 353	394	7	2 362
Total général	4 011	2 354	1 482	7	4 876

(1) La provision pour primes de remboursement des obligations convertibles correspond à 100 % du montant de la prime due sur chaque obligation.

(2) Une provision pour restructuration d'un montant de 2 353 K€ a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2004. Cette provision couvre principalement des frais liés au programme de cession d'actifs du groupe et des coûts sociaux pour mettre en œuvre le plan de réduction des effectifs du holding.

Note 13. Echancier des dettes :

(En K€)	Echéances			
	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	18 315		18 315	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	69 002	2 438	37 247	29 317
Emprunts et dettes financières divers				
Sous-total	87 317	2 438	55 562	29 317
Fournisseurs et comptes rattachés	2 454	2 454		
Dettes fiscales et sociales	705	705		

(En K€)	Échéances			
	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	8 249	8 249		
Autres dettes	292	292		
Produits constatés d'avance				
Sous-total	11 700	11 700		
Total dettes	99 017	14 138	55 562	29 317

Note 14. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

— Dettes bancaires à moyen et long terme : Consécutivement à la restructuration de la dette effectuée en 2003, et aux amortissements pratiqués jusqu'au 30 juin 2004 inclus, la dette bancaire à moyen et long terme du groupe au 31 décembre 2004 est composée principalement d'un unique emprunt syndiqué pour 66,1 M€ (75,7 M€ à la mise en place au 30 juin 2003 avec une maturité de sept ans), à taux variable et amortissable trimestriellement. Oeneo a signé un accord avec son pool bancaire le 28 décembre 2004, par lequel les banques consentent à un report de l'amortissement de ce prêt pour une période de deux ans, valable de l'échéance amortissable du 30 septembre 2004 jusqu'à l'échéance du 30 juin 2006, ce qui revient à prolonger la durée d'amortissement du prêt de deux ans. Les remboursements du capital de cet emprunt reprendront à compter du 30 septembre 2006 selon la périodicité initiale, les échéances qui ont fait l'objet de l'accord précité seront remboursées à la fin du prêt soit entre le 30 septembre 2010 et le 30 juin 2012. La part à plus d'un an de cet emprunt s'élève à 66,1 M€. La signature de l'accord du 28 décembre 2004 avec les banques ne modifie pas la marge initiale du financement (200 points de base). Les intérêts continueront à être payés aux conditions contractuelles pendant la période de franchise de remboursement en capital de deux ans. Le contrat de prêt initial prévoyait une marge initiale de 200 points de base qui pouvait se réduire dans le temps au fur et à mesure de l'amélioration des ratios de structure financière du groupe, mais l'évolution de la situation financière d'Oeneo rend la mise en œuvre de cette mécanique de réduction de la marge improbable, et en conséquence Oeneo l'écarte de ses hypothèses. Enfin, dans l'accord du 28 décembre 2004, les banques ont renoncé à l'application des ratios financiers (« covenants ») existants dans le contrat de prêt d'origine pour les exercices 2004 et 2005. De nouveaux ratios seront déterminés entre Oeneo et ses banques début 2007 sur la base des comptes clos le 31 décembre 2006.

Cet accord a été passé avec le pool bancaire français sous la condition de réaliser au premier semestre 2005 une levée de fonds par augmentation de capital pour un montant minimum de 20 M€. Oeneo a obtenu les autorisations nécessaires de ses actionnaires réunis en assemblée générale mixte le 1^{er} février 2005 pour lancer une émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA), et a pour objectif une levée de fonds de 26,7 M€ au premier semestre 2005. Fort du soutien de l'actionnaire de référence d'Oeneo, Orpar, qui s'est engagé à souscrire à cette opération à hauteur de 20 M€, le conseil d'administration d'Oeneo estime avoir ainsi réuni les ressources financières nécessaires à la réalisation du plan stratégique du groupe.

Cet emprunt syndiqué est garanti par un nantissement du holding sur les titres des principales filiales françaises du groupe ; il comporte une clause d'exigibilité particulière, le passage d'Orpar en dessous d'un seuil de détention de 19,95% du capital ou des droits de vote ; il est assorti d'engagements usuels pour ce type de financement.

Il est garanti par les nantissements de titres suivants :

- 1 322 930 actions de la société Seguin Moreau et Cie, consenti au profit du pool bancaire prêteur (100% des actions) ;
- 45 000 actions de la société Tonnellerie Radoux S.A.S., consenti au profit du pool bancaire prêteur (100% des actions) ;
- 1 965 275 actions de la société Sabat S.A.S., consenti au profit du pool bancaire prêteur (100 % des actions) ;
- 500 actions de la société Suber S.A., consenti au profit du pool bancaire prêteur (100 % des actions).

Par ailleurs, la société dispose d'un emprunt bilatéral à moyen long terme pour un montant de 0,9 M€. Cet emprunt, dont l'échéance finale était le 31 décembre 2005, a fait l'objet d'un allongement d'une année supplémentaire pour que le capital soit intégralement remboursé le 31 décembre 2006.

— Autres dettes à moyen et long terme : Néant.

— Dettes à court terme : Néant.

— Dettes obligataires : En avril 2004, Oeneo a remboursé l'emprunt obligataire convertible souscrit en totalité par le FCPE des salariés pour la somme de 137 K€ (1 133 obligations à 121 €). Il reste au bilan 2004 un seul emprunt obligataire convertible, dont la parité de conversion, la maturité et la rémunération ont été modifiées suite à une assemblée générale des porteurs d'obligation qui s'est tenue le 19 juillet 2004, et dont les décisions ont été approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 septembre 2004.

Les caractéristiques de cet emprunt après modification sont les suivantes :

- Capital restant du 18 315 K€ (130 822 obligations à 140 €) ;
- Échéance : 1^{er} janvier 2009 (précédemment le 1^{er} janvier 2006) ;
- Taux d'intérêt annuel : 7 % (précédemment 3 %) ;
- Parité d'échange : 40 actions pour une Océane (précédemment 4,24 actions pour une Océane) ;

— Prime de remboursement : 19,21 € par obligation, la prime, représentant un montant total de 2 513 K€, est intégralement provisionnée au bilan depuis l'exercice 2001.

Note 15. Répartition par nature de taux. — L'analyse par devise et la répartition par nature de taux des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2004 est la suivante :

(En K€)	Zone euro
Taux fixe	19 243
Taux variable	68 075
Total par devise	87 318

La dette à taux fixe s'élève au 31 décembre 2004 à 19,2 M€. 95,3 % de cette dette est constituée par le programme d'obligations convertibles dont le capital restant dû s'élève à 18,3 M€.

La dette à taux variable est couverte au 31 décembre 2004 pour 22 702 K€ (soit 33 % du total de la dette à taux variable). Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des swaps d'échange de taux fixe contre taux variable.

(En K€)	Au 31/12/04
Niveau de dette à taux variable moyen long terme	66 108
Niveau de dette à taux variable court terme	1 967
Total dette à taux variable	68 075
Couverture de taux en place	-22 702
Position nette après gestion	45 373

La position nette après gestion correspond au montant de la dette à taux variable qui ne fait pas l'objet d'une couverture de taux afin de la transformer en dette à taux fixe.

Oeneo n'utilise pas d'instrument financier dans un but spéculatif.

Ventilation des instruments de couverture :

	Date début contrat	Date fin de contrat	Age des contrats (mois)	Couverture au 31/12/2004	En %
Swap classique : échange taux variable contre taux fixe					
Couverture I	03/08/01	05/02/07	41	10 702	47 %
Couverture II	05/08/02	03/02/05	29	12 000	53 %
Total couvertures de taux				22 702	100%

Compte tenu de son analyse des marchés de taux, la société n'a plus initié de couvertures de taux depuis août 2002.

Note 16. Répartition par devise. — Toute la dette du holding est libellée en euros. En conséquence, il n'y a aucun risque de change sur ces lignes.

Néanmoins, dans le cadre des relations avec ses filiales, Oeneo effectue des avances en comptes courants qui peuvent être libellées en devises étrangères. Pour la plupart des cas, ces avances font l'objet d'un échéancier de remboursement, dont chaque échéance peut être couverte par une vente à terme de la devise contre euro. Ces ventes à terme se font pour des échéances programmées inférieures à six mois. Le solde des avances en comptes courants, dont les échéances de remboursement sont plus longues ou plus incertaines font l'objet de couvertures par achat d'option de vente de la devise contre euro et ce, pour des durées égales au plus à douze mois.

Note 17. Ecarts de conversion passif :

(En K€)	2004	2003	2002
Créances		100	
Dettes financières			6
Dettes fournisseurs	1	1	
Total	1	101	6

Note 18. Charges à payer rattachées aux postes de dettes :

(En K€)	2004	2003	2002
Emprunts obligataires convertibles		5	808
Autres emprunts obligataires			

(En K€)	2004	2003	2002
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	763	167	449
Emprunts et dettes financières divers	33		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 886	652	705
Personnel et comptes rattachés	154	218	201
Sécurité sociale et autres organismes	69	97	313
Etat et autres collectivités publiques	62	135	408
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	122	8	122
Total	3 089	1 282	3 006

Note 19. Dettes garanties par des sûretés :

(En K€)	2004	2003	2002
Nature de la dette/Nature de la sûreté			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67 022	72 176	32 929
	Nantissement	Nantissement	Nantissement

Ces garanties ont été données dans le cadre du refinancement bancaire effectué en 2003 décrit en note 14.

Détail des dettes garanties par des sûretés au 31 décembre 2004 :

Type de nantissement/Hypothèque	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant capital restant dû	Total poste du bilan (3)	Part de l'actif nanti sur le total du poste en %
Sur immobilisations incorporelles :					
Total immobilisations incorporelles			0	3 092	0,00 %
Sur immobilisations corporelles :					
Total immobilisations corporelles			0	10	0,00 %
Sur immobilisations financières :					
Titres Sibel (1)	Novembre 1999	Décembre 2006	915		0,44 %
Titres Seguin Moreau (2)	Juin 2003	Juin 2012	66 107		32,11 %
Titres Radoux (2)					
Titres Sabaté (2)					
Titres Suber (2)					
Total immobilisations financières			67 022	205 900	32,55 %
Total général				209 002	

(1) Nantissement de 265 994 actions Sibel, soit 99,99 % des actions.

(2) Nantissement de 100% des titres.

(3) Valeurs brutes.

3.3. Notes sur le compte de résultat.

Note 20. Ventilation du chiffre d'affaires :

(En K€)	2004		2003		2002	
France	4 876	66,2 %	2 022	62,0 %	1 674	58,8 %
Europe	1 366	18,5 %	437	13,4 %	465	16,3 %
Amérique	695	9,5 %	570	17,5 %	535	18,8 %
Océanie	407	5,5 %	212	6,5 %	165	5,8 %
Asie	0		0	0,0 %	0	0,0 %

(En K€)	2004		2003		2002	
Afrique	22	0,3 %	16	0,5 %	8	0,3 %
Total	7 366	100 %	3 257	100 %	2 847	100 %

Le chiffre d'affaires d'Oeneo correspond à la facturation de prestations de services réalisées pour le compte de certaines sociétés du groupe.

Note 21. Résultat d'exploitation. — Le résultat d'exploitation s'est dégradé au 31 décembre 2004 compte tenu d'un recours plus important à des conseils extérieurs notamment en raison des honoraires engagés pour mener à bien la restructuration financière conclue début 2005, et de l'augmentation de la masse salariale, le holding ayant renforcé ses structures en début d'année 2004.

Note 22. Résultat financier. — La dégradation du résultat financier provient principalement des éléments suivants :

— Diminution de 19 660 K€ des dividendes reçus des filiales ;
— Les filiales de la division bouchage ont été dépréciées en totalité dans l'année pour 57 628 K€ et celles de la division tonnellerie pour 2 337 K€ ;
— Provision complémentaire pour dépréciation du prêt à moyen terme accordé à Oeneo Bouchage (anciennement Sabaté) a été constatée pour 10 529 K€ ;
— Abandons de créances consentis à une filiale de la division Bouchage pour un montant cumulé de 1 826 K€.

Note 23. Résultat exceptionnel :

	2004	2003	2002
Produits exceptionnels :			
Cessions d'éléments d'actif	7		15
Subventions d'investissement			
Reprise provision dépréciation immobilisations financières			
Reprise amortissements dérogatoires			
Reprise provision pour impôts	401	2 414	
Reprise provision retraite			
Autres reprises de provisions pour risques et charges (a)	8 956	2 218	287
Dégrèvement taxe professionnelle à recevoir		25	185
Divers		77	69
Total	9 365	4 734	556
Charges exceptionnelles :			
Pénalités et amendes	394	52	357
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	8 963	371	77
Mali sur rachat d'obligations		44	
Dotations amortissements dérogatoires			
Litiges clients			
Dotations provision pour impôts			2 512
Dotations provision exceptionnelle sur immobilisations	1 531		
Dotations provision exceptionnelle de restructuration	2 353		
Dotations provision dépréciation exceptionnelle C/C Arcobel			1 730
Redressements fiscaux et sociaux			377
Restructuration et charges diverses	692	311	2 091
Pénalités pour remboursement anticipé d'emprunt		30	
Total	13 934	808	7 144

(a) Sur la base de la recommandation de l'OEC, « Principes comptables » n° 1.18 « Les provisions », la société a repris pour 8 956 K€ une provision pour dépréciation de ses titres de participation Arcobel dans le résultat exceptionnel afin de ne pas déséquilibrer le résultat courant et le résultat exceptionnel.

Commentaires : Pour mémoire, le résultat exceptionnel 2003 positif provenait de deux reprises de provisions, l'une relative à une provision pour impôt devenue sans objet, l'autre relative à un risque sur une filiale de la division Parquets.

En 2004, le holding ne bénéficie d'aucun élément exceptionnel positif majeur. Les charges exceptionnelles correspondent aux éléments suivants :

— Valeur comptable des titres de participation de la société Arcobel (activité Parquet) liquidée le 30 novembre 2004 (8 956 K€) ;

— Paiement du solde du contrôle fiscal (394 K€) et reprise de la provision correspondante ;

— Provision pour restructuration pour 2 353 K€ ;

— Amortissements exceptionnels sur immobilisations pour 1 531 K€.

Note 24. Ventilation de l'impôt sur les sociétés (IS) :

— Répartition de l'impôt sur les sociétés :

Nature de résultats (En K€)	2004			2003	2002
	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale (*)	Gain net d'intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
Résultat courant	-65 180			-65 180	26 719
Résultat exceptionnel court terme	-4 569	-398		-4 967	3 764
Résultat exceptionnel long terme					
Participation des salariés					
Incidence IS filiales			1 525	1 525	2 519
Total	-69 749	-398	1 525	-68 621	33 002
					-11 193

(*) Le montant de 398 K€ d'IS avant intégration fiscale correspond à une perte d'impôt forfaitaire annuel (IFA).

— Détail de l'incidence de l'intégration fiscale sur l'impôt dû :

(En K€)	Résultat fiscal 33,33 %	Plus-values long terme 19 %	Résultat fiscal total	Charge (-) ou produit (+) d'impôt
Position hors intégration fiscale :				
Oeneo	-7 089	-7 708	-14 797	
Position avec intégration fiscale :				
Oeneo	-5 732	-7 708	-13 440	
Oeneo Bouchage (anciennement Sabaté)	-20 604	-169	-20 773	
Suber France	-142		-142	
Sibel (ex. SC Finance)	-495		-495	
Seguin Moreau	-270	-39	-309	
Sambois	-1 033		-1 033	
Gatard	892		892	306
Radoux	2 434		2 434	1 010
Sciage du Berry	598	-3	595	205
Total hors IFA (produit)	-24 352	-7 919	-32 271	1 521
IFA Sibel				4
Total y compris IFA (produit)				1 525

Note 25. Créances et dettes futures d'impôts :

(En K€)	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt		
	2004	2004	2003	2002
Accroissements d'impôts latents (passif) :				
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	76	26	408	
Amortissements dérogatoires				
Subventions d'investissement				
Sous-total impôts différés passif (dette future)	76	26	408	0

(En K€)	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt		
	2004	2004	2003	2002
Allègements d'impôts latents (actif) :				
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	64 284	22 454	574	
Déficits reportables fiscalement	58 461	20 420	12 230	10 838
Moins-value à long terme	21 049	3 309	2 652	1 355
Amortissements réputés différés	11 234	3 924	3 980	540
Sous-total Impôts différés Actif (créance future)	155 028	50 107	19 436	12 734
Solde net allègement/(Accroissement) futur	154 952	50 081	19 028	12 734

Remarque : Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés au taux de 34,93 % pour le résultat à court terme et au taux de 15,72 % pour le résultat à long terme.

Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

Note 26. Transferts de charges :

Transfert de charges d'exploitation (En K€)	2004	2003	2002
Frais d'émission d'emprunt		802	
Frais d'acquisition de participations		21	
Liés au personnel			107
Refacturation des filiales		367	
Indemnité d'assurance		6	9
Divers	18		
Total	18	1 195	116

4. – Autres informations.

Note 27. Effectif moyen :

(En K€)	2004	2003	2002
Cadres	11	9	7
Agents de maîtrise			1
Employés et techniciens	2	2	
Ouvriers			
Total	13	11	8

Note 28. Rémunération des dirigeants :

Nature	2004	2003	2002
Organes de direction	879	392	1 822
Total	879	392	1 822

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se décompose ainsi :

— Rémunération de M. Gérard Epin, président directeur général jusqu'au 7 octobre 2004, total de 829 K€ :

— Pour l'année 2004, une rémunération principale de 608 K€ décomposée en une partie fixe égale à 344 K€, une partie variable égale à 250 K€, des jetons de présence pour 8 K€ et des avantages en nature pour 5 K€, l'ensemble de cette rémunération étant déterminée annuellement par le conseil d'administration, sur recommandation du comité des ressources humaines. Au premier semestre 2004, après examen des règles décrites au document de référence 2003 fixant la révision de la rémunération variable du président directeur général, le conseil a constaté leur inapplicabilité au regard des critères définis à l'origine et des résultats financiers 2003. Il a en conséquence adapté les ratios pour la détermination de ce variable, avec un plafonnement à 75% de la rémunération fixe, ce qui n'était pas le cas précédemment, et décidé d'une rémunération variable payable en 2004 au titre de l'exercice 2003. La rémunération versée à M. Epin par Oeneo pour l'année 2003 a été de 393 K€ (fixe 300 K€, variable 82 K€, jetons de présence 8 K€, autres 3 K€) ;

– Dans le cadre de son départ, Oeono a réglé en 2004 à M. Gérard Epin la somme de 222 K€, à titre indemnitaire couvrant le préavis, et la rupture du contrat et l'indemnité compensatrice de congés payés. Au terme d'une procédure de conciliation devant le tribunal de prud'hommes de Paris, Oeono est engagée à verser en 2005 et 2006 une somme complémentaire de 600 K€, et des dédommagements divers pour la somme de 66 K€. Ces montants sont provisionnés intégralement au bilan 2004 ;

– La somme totale versée pour l'année 2004 à M. Gérard Epin s'élève donc à 829 K€ ;

– Oeono a versé en 2004 pour M. Gérard Epin des cotisations retraites pour la somme de 62 K€ et 2 K€ au titre d'une mutuelle (respectivement 69 K€ et 2 K€ en 2003) ;

– Oeono n'a pas attribué de stock options en 2004.

— Rémunération de M. Philippe Bayet, directeur général délégué non administrateur, au titre de ses fonctions opérationnelles, total de 31 K€ :

– Pour l'année 2004, la rémunération fixe calculée au prorata de la rémunération annuelle, entre le 26 octobre 2004 (date de nomination) et le 31 décembre 2004, s'élève à 31 K€, à laquelle s'est ajouté un avantage en nature sur cette même période pour 1 K€ ;

– Sur la même période, Oeono a versé une somme de 7 K€ au titre des cotisations retraites et de mutuelles ;

– Au 31 décembre 2004, Oeono a provisionné la somme de 30 K€ pour couvrir une éventuelle prime à verser au titre de l'année 2004 ;

– M. Bayet dispose dans son contrat de travail d'une clause d'indemnité minimale de 18 mois de salaire brut en cas de licenciement, soit 150 % de la masse salariale annuelle concernée.

— Rémunération du président directeur général M. Marc Hériard Dubreuil, en fonction depuis le 7 octobre 2004, et du vice-président et directeur général délégué M. François Hériard Dubreuil, en fonction depuis le 26 octobre 2004, total de 19 K€ :

– MM. François et Marc Hériard Dubreuil ont décidé pour l'année 2004 d'exercer leurs fonctions sans autre rémunération que leurs jetons de présence reçus en tant qu'administrateurs, d'un montant de 8 K€ pour M. François Hériard Dubreuil et de 11 K€ pour M. Marc Hériard Dubreuil.

— Rémunération des directeurs généraux délégués opérationnels et du directeur général délégué chargé des ressources humaines et de la coordination :

Les directeurs généraux délégués ne sont pas rémunérés par le holding mais par la société bénéficiant directement de leur contribution opérationnelle.

Oeono précise enfin que les dirigeants arrivés en 2004 n'ont pas bénéficié de « prime d'arrivée ».

Note 29. Entreprises liées :

Informations sur les postes de bilan et de compte de résultat concernant les entreprises liées et les participations : Les éléments indiqués ci-dessous sont présentés en valeur brute avant une éventuelle provision (voir note 3) (en K€) :

Éléments concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit, non appelé		
Immobilisations incorporelles :		
Avances et acomptes		
Immobilisations corporelles :		
Avances et acomptes		
Immobilisations financières (brut) :		
Participations	182 346	766
Créances rattachées à des participations	20 741	
Prêts	1 955	
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations	205 042	766
Avances et acomptes versés sur commandes.		
Créances (brut) :		
Créances clients et comptes rattachés	3 109	63
Autres créances	30 230	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total créances	33 339	63
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Dettes :		
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts convertibles		

Éléments concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	5 817	2 432
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	170	
Total dettes	6 030	2 432
Résultat financier :		
Produits de participation	10 446	
Autres produits financiers	1 145	9
Autres charges financières	9 542	400

5. – Engagements hors bilan.

Note 30. Engagements donnés :

(En K€)	Dirigeants	Filiales	Participations	Groupe	Autres	Total
Cautions					90 047	90 047
Pensions ou indemnités assimilées.						
Hypothèques						
Nantissements					161 182	161 182
Engagements donnés sur instruments financiers					22 702	22 702
Total					273 931	273 931

Au 31 décembre 2004, les engagements donnés par la société Oeono s'élevaient à 273 931 K€.

Cautions et garanties données. — Ces engagements se répartissent en cautions et garanties données à hauteur de 90 047 K€, dont :

— cautions données aux affacteurs des filiales françaises pour 41 973 K€ (13 537 K€ d'utilisation de financement au 31 décembre 2004), ces cautions servent à couvrir le risque résiduel de non encaissement des créances clients cédées, et dont les fonds de garantie constitués par les affacteurs se révéleraient insuffisants ;

— cautions données aux banques du pool court terme des filiales françaises pour 48 000 K€ (utilisation de financement de 29 600 K€ au 31 décembre 2004), ces cautions servent à couvrir le risque résiduel que les banques prêteuses auraient dans l'exécution des actifs gagés (stock de bois et de produits semi-finis).

Enfin, la société s'est portée garantie auprès d'une banque française pour un prêt accordé en 1999 à l'un de ses fournisseurs pour un montant de 213,4 K€, dont le capital restant dû au 31 décembre 2004 s'élève à 74,2 K€.

Hypothèques et nantissements. — Pour garantir l'emprunt syndiqué mis en place en 2003, Oeono a nanti l'intégralité des titres de ses filiales françaises (Seguin Moreau, Radoux, Sabaté S.A.S., Suber S.A.S.) en gage de compte d'instrument financier pour un montant total de 157 127 K€.

De plus, un emprunt bilatéral accordé au holding est garanti par le nantissement de 99,9% des titres de la société Sibel S.A. pour un montant de 4 055 K€.

Autres engagements donnés. — Ce dernier poste s'élève à 22 702 K€ au 31 décembre 2004 et correspond aux engagements donnés aux banques dans le cadre des couvertures de taux. Cet engagement correspond à l'obligation qui est faite à la société de payer le taux fixe dans le cadre des swaps d'échange de taux d'intérêts.

Note 31. Engagements reçus :

(En K€)	Autres	Total
Engagements reçus sur instruments financiers	0	0
Total	0	0

Note 32. Engagements de retraite. — Au 31 décembre 2003, la provision pour indemnités de fin de carrière d'un montant de 9 K€ couvre le coût des indemnités de départ à la retraite dont la société était redevable vis-à-vis des salariés.

Au 31 décembre 2004, l'engagement de retraite de la société est de 5 K€. Compte tenu de la différence non significative, aucun ajustement n'a été effectué sur l'exercice 2004.

Les hypothèses de calcul de la provision au 31 décembre 2004, sont les suivantes :

- Collège : ensemble du personnel ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans ;
- Taux annuel de revalorisation des salaires : 2 % (y compris inflation) ;
- Taux annuel de capitalisation : 2% (y compris inflation) ;
- Modalité de départ à la retraite :
 - Départ volontaire à la retraite : (80 % des cas),
 - Départ à l'initiative de l'employeur : (20 % des cas).
- Taux de frais sur cotisations : 5% ;
- Taux de charges sociales : néant ;
- Table de mortalité réglementaire prescrite par le Code des assurances : TV 88/90 ;
- Table de mobilité (turn-over) retenue :

Ages	Pourcentage annuel de départ (démission, licenciement)
Moins de 20 ans	6 %
De 20 à 24 ans	5 %
De 25 à 29 ans	3 %
De 30 à 34 ans	2,50 %
De 35 à 39 ans	2 %
De 40 à 44 ans	1,50 %
De 45 à 49 ans	1 %
De 50 à 54 ans	0,50 %
55 ans et plus	0 %

Les droits acquis pris en compte sont calculés en fonction du salaire de fin de carrière et du prorata d'ancienneté à la date d'évaluation.

Le résultat obtenu est la valeur actuelle des engagements totaux.

Note 33. Engagements en matière de crédit-bail. — Néant.

VI. — Affectation du résultat 2004.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2005 d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à soixante-huit millions six cent vingt et un mille vingt-six euros et un centime (68 621 026,01 €) au compte Report à nouveau, qui présentera, après cette affectation, un solde débiteur de trente-six millions quatre cent cinquante-huit mille cinquante-trois euros et un centime (36 458 053,01 €). Il sera alors proposé d'apurer le compte de report à nouveau en l'imputant sur la prime d'émission, d'un montant avant affectation de soixante-dix-sept millions neuf cent quarante mille trois cent vingt-quatre euros (77 940 324 €), et qui sera alors après affectation réduite à quarante et un millions quatre cent quatre-vingt-deux mille deux cent soixante-dix euros et quatre-vingt-dix neuf centimes (41 482 270,99 €).

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Nominal de l'action	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
2001	8 542 788	1 €	0 €	0 €	0,00 €
2002	8 542 788	1 €	0 €	0 €	0,00 €
2003	15 804 157	1 €	0 €	0 €	0,00 €

Compte tenu du résultat de l'exercice 2004, il ne sera pas proposé de distribution de dividendes à la prochaine assemblée générale.

VII. — Rapport général des commissaires aux comptes.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

— le contrôle des comptes annuels de la société Oeneo tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

— l'information exposée dans la note de l'annexe relative aux « Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes » et dans la note 3 de l'annexe concernant les modalités d'évaluation des titres de participation des divisions Bouchage et Tonnellerie ;

— l'information exposée dans la note 14 de l'annexe concernant les modalités de financement de la société et du groupe.

II. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note de l'annexe relative aux « Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes » expose la détermination de la valeur d'utilité pour la société de ses titres de participation. Les données prises en compte dans ce calcul découlent des comptes d'exploitation prévisionnels des filiales classées par division, établis par le management et dont les principales hypothèses ont été approuvées par le conseil d'administration de votre société dans le cadre de la révision de la stratégie du groupe opérée fin 2004 au vu des difficultés rencontrées. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations sur lesquelles se fonde cette approche et à revoir les calculs effectués par la société, dont les conséquences sont présentées dans la note 3 de l'annexe ;

— Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 14 de l'annexe expose les modalités de financement de la société et de ses filiales concernant d'une part la dette à moyen et long terme et d'autre part le renforcement des fonds propres. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société et du groupe au regard de son financement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Perpignan, le 15 février 2005.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers
Audit :

Membre de Grant
Thornton International :
JEAN-CLAUDE VIARNAUD,
Associé ;

Fourcade Audit
Associés :

BERNARD FOURCADE,
Associé ;

Fidulor Grant
Thornton,
FRANÇOIS PONS,
Associé.